

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 19 novembre 2013**

**19 h**

**Bureau d'arrondissement  
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

**10.02** Questions

CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 99999, rue Saint-André (Solano) (40.22)

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2414, rue Wurtele (40.01)

- 2766, rue de Rouen (40.09)

- 1207, 1215 et 1235 University (40.15)

**10.04** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 19 novembre 2013

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens* - 1132701010

Période de question du public

**10.06** Questions

CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

**10.07** Correspondance / Dépôt de documents  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

**10.08** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701120

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2013

**10.09** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701115

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013

**10.10** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701116

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 octobre 2013

**10.11** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701117

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 23 octobre 2013

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132817013

Approuver la convention avec ATSA pour la réalisation du projet Fin Novembre 2013 et accorder une contribution de 5 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social

District(s) : Saint-Jacques

**20.02** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132840033

Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

**20.03** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132840034

Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

**20.04** Appel d'offres sur invitation  
CA Direction des travaux publics - 1136071002

Accorder à Les Serres Riel inc. un contrat de 63 301,97 \$ pour la fourniture des fleurs annuelles 2014 et autoriser une dépense maximale de 63 301,97 \$ (appel d'offres sur invitation 13-13208 - 4 soumissionnaires)

**20.05** Subvention - Contribution financière  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1135887003

Approuver la convention avec Les Chemins du Soleil relativement aux travaux majeurs de réaménagement de leurs locaux et accorder une contribution de 8 260 \$ provenant du Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social

District(s) : Saint-Jacques

**20.06** Contrat de construction  
CA Direction des travaux publics - 1136143003

Accorder un contrat de 143 453,95 \$ à Gilles Malo inc. pour la réalisation du projet d'aménagement du parc à chiens Lucien-L'Allier et autoriser une dépense maximale de 203 453,95 \$ (appel d'offres public VMP-13-027 - 11 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill

**20.07** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1135382014

Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 210 665,24 \$ pour la fourniture d'une chargeuse articulée, par Nortrax Québec inc., conformément à l'entente-cadre 870144 (CG13 0330)

**20.08** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1135382013

Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 199 983,87 \$ pour la fourniture de deux châssis-cabine pour camion multi-mode, par Globocam (Montréal) inc., conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450)

**20.09** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1135382017

Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 64 110,25 \$ pour la fourniture de deux mini-fourgonnettes utilitaire, par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370)

**20.10** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1135382018

Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 28 766,06 \$ pour la fourniture d'une mini-fourgonnette par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370)

**20.11** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1135382019

Autoriser une affectation de surplus, autoriser une dépense de 24 062,33 \$ auprès de Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), pour la fourniture d'une camionnette 4X2 à cabine simple, conformément à l'entente-cadre 706439 (CG12 0013)

**20.12** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130519031

Approuver les deux conventions avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique et avec la Société de développement commercial du Village et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 66 000 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.13** Entente  
CA Direction des travaux publics - 1135382016

Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 71 151,13 \$ pour la fourniture et l'installation de deux systèmes, par Services d'équipements GD inc. électro-hydraulique et accessoire sur un châssis de camion conformément à l'entente-cadre 861242 (CM13 0391)

**20.14** Entente  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1134499007

Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc. se terminant le 31 août 2016 et accorder une contribution sous forme de prêt d'installation d'une valeur de 3 318 \$ par année

**20.15** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1136195001

Modifier la résolution CA13 240227 afin d'autoriser une nouvelle répartition des montants entre les parcs Toussaint-Louverture, Henri-Dunant et Médéric-Martin

**20.16** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1136140013

Accorder un contrat de 139 694,62 \$ à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) d'une durée de 23 mois, années 2014 et 2015, pour la collecte des ordures ménagères des conteneurs semi-enfouis et autoriser une dépense maximale de 139 694,62 \$ (appel d'offres public 13-13247 - (2 soumissionnaires)

**20.17** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels  
CA Direction des travaux publics - 1135382011

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 156 929,38 \$ à J. René Lafond inc. pour la fourniture de deux tracteurs compacts articulés et autoriser une dépense maximale de 156 929,38 \$ (appel d'offres public 13-13052 - 2 soumissionnaires)

**20.18** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels  
CA Direction des travaux publics - 1135382012

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 169 026,22 \$ à Michel Gohier ltée pour la fourniture de quatre épandeurs et autoriser une dépense maximale de 169 026,22 \$ (appel d'offres public 13-13143 - 2 soumissionnaires)

**20.19** Subvention - Contribution financière  
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1131701004

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1 000 \$ à Espace pour la vie

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Ratification / Décisions déléguées  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701114

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013

**30.02** Reddition de comptes  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1134870006

Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 septembre 2013

**30.03** Administration - Ratification / Décisions déléguées  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701118

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2013

**30.04** Budget - Autorisation de dépense  
CA Direction des travaux publics - 1135382015

Autoriser une affectation de surplus, approuver la prise de possession d'une souffleuse en provenance du Fonds d'inventaire de la DMRA et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un appareil de valeur équivalente à une dépense maximale de 175 000 \$, autoriser une dépense de 36 000 \$ pour l'installation de quatre modules avec pattes rétractables sur épandeurs par la DMRA et autoriser une dépense de 62 000 \$ pour 2 chasse-neige avec carcans ainsi que deux sous châssis par la DMRA

### **40 – Réglementation**

**40.01** Urbanisme - Dérogation mineure  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347041

Accorder une dérogation mineure relativement aux saillies du bâtiment résidentiel situé au 99999, rue Saint-André (Solano)

District(s) : Saint-Jacques

**40.02** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347030

Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.03** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347029

Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment situé aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.04** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347031

Adopter une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.05** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347018

Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11 240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - Adoption

*District(s) :* Peter-McGill

**40.06** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347010

Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton) - Adoption

*District(s) :* Peter-McGill

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1124400059

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments aux 419-437, Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers - Adoption

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.08** Ordonnance - Domaine public  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1130519027

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire à la tenue de l'événement « Shack Attack » sur la rue Saint Denis

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.09** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347036

Autoriser les usages « quincaillerie » et « bureau » pour le local situé au 2766, rue de Rouen, en vertu de la procédure des usages conditionnels

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.10** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136347034

Autoriser l'usage « école d'enseignement spécialisée » pour le local situé au 2414, rue Wurtele, en vertu de la procédure des usages conditionnels

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.11** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1130519029

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 - Avis de motion

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.12** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1130519030

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 - Avis de motion

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.13** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1136255009

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 - Avis de motion

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.14** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130519028

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 - Avis de motion

*District(s) :* Peter-McGill

**40.15** Règlement - Adoption  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1130856003

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2014 - Avis de motion

**40.16** Ordonnance - Bruit  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136493001

Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour l'hiver 2013 jusqu'en mars 2014

**40.17** Règlement - Autre sujet  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130519023

Modifier la résolution CA13 240518 afin de modifier l'appellation « Société de développement commercial du Vieux-Montréal » par « Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique »

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.18** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347028

Adopter une résolution autorisant l'usage débit de boissons alcooliques pour le local situé au 200, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.19** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1130577014

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8<sup>e</sup> partie, B)

**40.20** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347032

Autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » dont la superficie déroge au maximum prescrit pour le bâtiment situé au 1207, 1215 et 1235 University, en vertu de la procédure des usages conditionnels

*District(s) :* Saint-Jacques



**40.21** Urbanisme - Autre sujet  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347016

Retirer du domaine privé de la Ville le lot 1 066 582 du cadastre du Québec, afin de le verser dans le domaine public de la Ville, aux fins de parc et édicter une ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les heures de fermeture des parcs (8)

*District(s) :* Peter-McGill

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130519026

Désigner M. Marc Labelle, directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de membre observateur de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement économique Ville-Marie (CLD)

*District(s) :* Peter-McGill  
Saint-Jacques

**51.02** Nomination / Désignation  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701121

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 19 novembre 2013 au 30 juin 2014

**51.03** Nomination / Désignation  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347046

Nommer 4 nouveaux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et renouveler le mandat de 3 membres actuels pour une période de deux ans

**51.04** Nomination / Désignation  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347053

Nommer un président et un vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans

**51.05** Nomination / Désignation  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1130856004

Nommer un président du Comité de la sécurité publique

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Varia  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701119

Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2014

**70.02** Varia

CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1130856005

Demander au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'autoriser les commerces situés dans le territoire de l'île Notre-Dame, secteur du Casino de Montréal, périmètre du terrain de Casiloc inc., à exercer leurs activités en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux

**70.03** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

Levée de la séance



**Dossier # : 1132701010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Période de question et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 19 novembre 2013

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-01-10 16:11

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Période de question et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 19 novembre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 514 872-8944  
**Télécop. :** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

**Tél :** 514-872-9052  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-01-10

**Dossier # :1132701010**



**Dossier # : 1132701120**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_ du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2013

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-10-23 15:43

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701120**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 octobre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2013

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-10-22

**Dossier # :1132701120**





**Dossier # : 1132701115**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-10-28 10:43

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701115**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-10-25

**Dossier # :1132701115**



**Dossier # : 1132701116**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_ du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 octobre 2013

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 octobre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 09:58

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701116**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 octobre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 octobre 2013

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-10-28

**Dossier # :1132701116**



**Dossier # : 1132701117**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs _du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 23 octobre 2013

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 23 octobre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 09:58

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701117**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 23 octobre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 23 octobre 2013

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-10-28

**Dossier # :1132701117**



**Dossier # : 1132817013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec l'organisme ATSA pour la réalisation du projet Fin Novembre 2013 et accorder une contribution de 5 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social

D'approuver la convention avec l'ATSA pour combler une partie des coûts de réalisation de l'événement FIN NOVEMBRE 2013;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 5 000 \$ à l'ATSA provenant du Fonds de soutien aux OBNL œuvrant en sports, loisirs et développement social;

D'imputer cette dépense de 5 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 09:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132817013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec l'organisme ATSA pour la réalisation du projet Fin Novembre 2013 et accorder une contribution de 5 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme ATSA présentera la 3<sup>e</sup> édition de *FIN NOVEMBRE 2013* du 21 au 24 novembre, un événement interdisciplinaire qui a lieu annuellement à la place Émilie-Gamelin à Montréal. Sous le thème « *Dormir dehors* », *FIN NOVEMBRE 2013* est un événement culturel susceptible de sensibiliser les citoyens à la problématique de l'itinérance. Il s'inscrit dans la mission municipale d'occupation de l'espace public, par le biais d'une animation conviviale et participative, autour d'une installation multimédia monumentale et d'une programmation artistique et humanitaire variée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Contribuer aux coûts de l'organisation de l'événement par un montage financier, comprenant plusieurs partenaires publics et privés.

**JUSTIFICATION**

Soutien à un OBNL dont la démarche artistique est utilisée comme outil d'intervention auprès de la population en général et des personnes en situation de précarité en particulier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mission de l'organisme comprend la promotion du développement durable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer la réalisation de l'événement; sensibiliser le public aux enjeux de l'itinérance.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon le plan de communication de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation. L'organisme s'engage à fournir le rapport final à la date prévue, à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruna VIANA  
Conseillère en développement  
communautaire pour Josée Poirier, chef de  
division

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-10-24

**Dossier # :1132817013**



**Dossier # : 1132840033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

D'accepter une compensation de 20 000 \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

De déposer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-07 11:15

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132840033**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1980, à la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville verse annuellement une subvention à l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise. Au moment de l'établissement de cette subvention par le MCCCCF, ses règles d'attribution ne lui permettaient pas qu'il subventionne des bibliothèques privées dans les municipalités où il existe une bibliothèque municipale subventionnée par le MCCCCF, comme c'est le cas à Montréal. Pour cette raison, les crédits transitent par la Ville. La Ville recouvre du MCCCCF la totalité du montant de la subvention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- 1122840033 / CA12 240618 (6 novembre 2012) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$;
- 1112840033 / CA11 240630 (14 novembre 2011) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$;
- 1102840029 / CA10 240619 (7 décembre 2010) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour verser une contribution à la Bibliothèque polonaise de Montréal;
- 1094068034 / CA09 240758 (8 décembre 2009) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour verser une contribution à la Bibliothèque polonaise de Montréal;
- 1082840028 / CA08 240740 (4 novembre 2008) : Bibliothèque polonaise de Montréal - contribution de l'Arrondissement - compensation par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- 1072840026 / CA07 240608 (6 novembre 2007) : Bibliothèque polonaise de Montréal - contribution de l'Arrondissement - compensation par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- 1062840061 / CA06 240685 (7 novembre 2006) : Bibliothèque polonaise de Montréal - contribution de l'Arrondissement - compensation par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- 1050489010 / CA05 240844 (6 décembre 2005) : Bibliothèque polonaise de Montréal -

contribution de l'Arrondissement - compensation par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

## **DESCRIPTION**

Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise, 3479, rue Peel, McGill University, Montréal - 20 000 \$ subvention annuelle de fonctionnement.

## **JUSTIFICATION**

Le MCCCCF désire supporter financièrement cette institution et assume la totalité du coût, qu'il ajoute à sa subvention annuelle à la Bibliothèque de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il y aurait lieu d'accepter une subvention de 20 000 \$ pour maintenir les activités de l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette subvention est essentielle au maintien des activités de la Bibliothèque polonaise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La subvention 2013 sera accordée par le conseil d'arrondissement du 19 novembre 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les règles administratives et lois en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Hong-Van TRAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Maryse BOUCHARD  
Chef de division

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-11-05

**Dossier # :1132840033**





**Dossier # : 1132840034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-07 11:16

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132840034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1980, et à la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville verse annuellement une subvention à la Bibliothèque polonaise de Montréal. Au moment de l'établissement de cette subvention par le MCCCCF, ses règles d'attribution ne permettaient pas qu'il subventionne des bibliothèques privées dans les municipalités où il existe une bibliothèque municipale subventionnée par le MCCCCF, comme c'est le cas à Montréal. Pour cette raison, les crédits transitent par la Ville. La Ville recouvre du MCCCCF la totalité du montant de la subvention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1122840034 / CA12 240619 (6 novembre 2012) : Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$;

1102840031 / CA10 240620 (7 décembre 2010) : Accorder une contribution de 20 000 \$ à la Bibliothèque polonaise de Montréal;

1094068035 / CA09 240759 (8 décembre 2009) : Accorder une contribution de 20 000 \$ à la Bibliothèque polonaise de Montréal;

1082840029 / CA08 240733 (4 novembre 2008) : Bibliothèque polonaise de Montréal - appui financier (20 000 \$);

1072840027 / CA07 240607 (6 novembre 2007) : Bibliothèque polonaise de Montréal - appui financier (20 000 \$);

1062840062 / CA06 240683 (7 novembre 2006) : Bibliothèque polonaise de Montréal - appui financier (20 000 \$);

1050489010 / CA05 240844 (6 décembre 2005) : Bibliothèque polonaise de Montréal - appui financier (20 000 \$);

1042804012 / CA04 241108 (7 décembre 2004) : Bibliothèque polonaise de Montréal - appui financier (20 000 \$);

1032840012 / CA03 240888 (2 décembre 2003) : Bibliothèque polonaise de Montréal - appui financier (20 000 \$);

1020017012 / CA02 240750 (5 novembre 2002) : Bibliothèque polonaise de Montréal - appui financier (20 000 \$);

Décisions favorables du Conseil municipal à chaque année de 1980 à 1999 et du Comité exécutif en 2000 et 2001.

## **DESCRIPTION**

Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise de Montréal, 3479, rue Peel, McGill University, Montréal - 20 000 \$ subvention annuelle de fonctionnement.

## **JUSTIFICATION**

Le MCCCCF désire supporter financièrement cette institution et assume la totalité du coût, qu'il ajoute à sa subvention annuelle à la Bibliothèque de Montréal. Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle détient la demande de subvention et le rapport d'activités de la Bibliothèque.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Contribution de 20 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette bibliothèque ayant avancé les fonds, un refus déstabiliserait sérieusement ses activités.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les règles administratives et lois en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maryse BOUCHARD  
Chef de division

## **ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-11-05

**Dossier # :1132840034**



**Dossier # : 1136071002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Les Serres Riel inc. un contrat de 63 301,97 \$ pour la fourniture des fleurs annuelles 2014 (appel d'offres sur invitation 13-13208 - 4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 63 301,97 \$ \$, taxes incluses, pour la fourniture des fleurs annuelles 2014 (appel d'offres sur invitation 13-13208 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme Les Serres Riel inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 63 301,97 \$, taxes incluses,

conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-06 13:43

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1136071002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Les Serres Riel inc. un contrat de 63 301,97 \$ pour la fourniture des fleurs annuelles 2014 (appel d'offres sur invitation 13-13208 - 4 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin de procéder aux aménagements floraux de l'arrondissement de Ville-Marie et de maintenir l'esthétique des espaces publics et des parcs, la Division des parcs et de l'horticulture doit planter plus de 83 300 fleurs annuelles. Durant la période du 13 mai à la fin de juin 2014, nos équipes procéderont à la plantation dans diverses plates-bandes et à l'installation de bacs à fleurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA07 240600 - 6 novembre 2007 (1073974001) : Fleurs annuelles - fourniture en 2008 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (55 284,96 \$)  
CA08 240736 - 4 novembre 2008 (1083974001) : Fleurs annuelles - fourniture en 2009 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (93 355,00 \$)  
CA09 240757 - 8 décembre 2009 (1093974001) Fleurs annuelles - fourniture en 2010 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (75 121,68 \$)  
CA10 240576 - 8 novembre 2010 (1104304005) Fleurs annuelles - fourniture en 2011 - Serres Y.G. Pinsonneault inc. (79 441,38\$)  
CA11 240628 - 14 novembre 2011 (1113974001) Fleurs annuelles - fourniture en 2012 - Willy Haeck et Fils inc. (55 721,10\$)  
CA12 240626 - 6 novembre 2012 (1126071001) Fleurs annuelles - fourniture en 2013 - Les Serres Riel inc. (55 082.61\$)

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 30 septembre 2013 auprès de six entreprises horticoles et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 9 octobre 2013. Le cahier des charges précise les conditions de fourniture des quelque 83 300 fleurs annuelles. Les fleurs seront livrées au 2915, rue Sainte-Catherine Est à trois dates distinctes, les 13 et 21 mai et le 3 juin et au 1800, chemin Remembrance à quatre dates distinctes, les 21 et 27 mai et les 3 et 11 juin , pour tenir compte des opérations de plantation.

**JUSTIFICATION**

Aménagement des plates-bandes et des bacs à fleurs pour les espaces publics de l'arrondissement de Ville-Marie

Sur la commande totale, 14 800 plants serviront pour les mosaïques de l'hôtel de ville, 12 700 plants iront pour le Mont-Royal et 12 400 plants seront utilisés pour garnir l'avenue McGill College. La balance servira à embellir les autres parcs et espaces verts de l'arrondissement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous montre les quatre soumissions reçues.

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	Total
1 - Les Serres Riel inc.	63 301,97 \$		63 301,97 \$
2 - Les Serres Y. G. Charlebois inc.	65 538,07 \$		65 538,07 \$
3 - Willy Haeck et Fils inc.	68 063,32 \$		68 063,32 \$
4 - Les jardins W.G. Charlebois	71 641,86 \$		71 641,86 \$
Estimé interne	68 985,00 \$		68 985,00 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>67 136,31 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>6%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>8 339,89 \$</b>
			<b>17%</b>
<b>Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme</b>			<b>5 683,03 \$</b>
			<b>9%</b>

Les deux autres firmes invitées, soit Les Serres Sylvain Cléroux et Les Serres Noël Wilson et Fil se sont pas désistées mais ne nous ont pas non plus envoyé de soumission.

L'an dernier le coût était de 55 082,61 \$ pour 78 300 plants ( 0,70 \$ / plant en moyenne). Cette année le coût est de 63 301,97 \$ pour 83 300 plants ( 0,76 \$ / plant en moyenne).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'octroyer le contrat au mois de novembre 2013 pour que les producteurs puissent sans tarder procéder à l'achat des semences et boutures nécessaires à la mise en production des plants dès janvier 2014.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

19 novembre 2013 : approbation de l'octroi du contrat  
 Dès janvier 2014 : mise en production des semis et plants  
 2e semaine de mai 2014 : inspection préliminaire des fleurs

À partir de la mi-mai 2014 : livraison des fleurs  
Mi-mai 2014 à fin juin 2014 : plantation par la Division des parcs et de l'horticulture

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).  
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Élisa RODRIGUEZ)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit LEPAGE  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

**Tél :** 514-872-9790  
**Télécop. :** 514 868-3293

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

**Tél :** 514-868-5895  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-10-31

**Dossier # :1136071002**





**Dossier # : 1135887003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec Les Chemins du Soleil et accorder une contribution financière de 8 260 \$, provenant du Fonds de soutien aux OBNL, à l'organisme pour défrayer certains coûts liés à l'aménagement dans des locaux temporaires, durant les travaux majeurs de réaménagement de leurs locaux actuels

D'approuver la convention avec Les Chemins du Soleil relativement aux frais liés à l'aménagement des locaux temporaires, durant les travaux majeurs de réaménagements de leurs locaux actuels;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 8 260 \$, provenant du Fonds de soutien aux OBNL;

D'imputer cette dépense de 8 260 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-12 11:13

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135887003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec Les Chemins du Soleil et accorder une contribution financière de 8 260 \$, provenant du Fonds de soutien aux OBNL, à l'organisme pour défrayer certains coûts liés à l'aménagement dans des locaux temporaires, durant les travaux majeurs de réaménagement de leurs locaux actuels

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1983, L'Association Les Chemins du Soleil intervient particulièrement auprès des jeunes âgés entre 6 et 18 ans des districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques. Depuis mars 2008, l'arrondissement de Ville-Marie soutient l'organisme dans la mise en place d'un espace pour les jeunes de 13 à 17 ans avec le Programme pas/sans ADO. Les locaux de l'organisme, tant administratifs que les différentes salles dans lesquelles sont offertes les activités, sont situées au Centre Communautaire Sainte-Brigide (dans l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildaire), au 1188, rue de Champlain. Or, le Centre Communautaire Sainte-Brigide procède actuellement à un réaménagement majeur de ses locaux. Les Chemins du soleil doivent être relocalisés dans d'autres locaux du centre pour une période de 6 mois à deux ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'Association Les Chemins du Soleil inc. (ACS) existe dans le Centre-Sud depuis plus de 30 ans. Impliqué à de multiples projets touchant les jeunes, les adolescents, tout comme les familles démunies, la reconnaissance qu'il obtient du milieu vient de la qualité de leurs interventions et du personnel. D'ailleurs celui-ci a un taux de rétention intéressant, ainsi quelques-uns des anciens employés s'impliquent par la suite soit au CA ou en tant que bénévole au sein de l'OBNL.

L'organisme participe également à l'animation et à la surveillance de la patinoire du parc des Vétérans favorisant la cohabitation des usagers de la patinoire. De plus, comme l'ACS est fiduciaire de la Coopérative jeunesse en service de l'arrondissement de Ville-Marie, plusieurs des adolescents fréquentant l'OBNL en profitent pour s'y inscrire. Ils peuvent du coup participer à leur première expérience de travail supervisé.

Leurs spécialités : le hockey cosom et le roller hockey peuvent réunir plus de 35 jeunes au gymnase de l'ACS. Toutefois au moins 25 jeunes s'y retrouvent cinq soirs par semaine pour

les activités sportives, l'aide aux devoirs, le projet aventure, les ateliers de courts métrages, les sorties exceptionnelles et des activités d'autofinancement. Sans compter les jeunes touchés par les Magasins Partage de la rentrée scolaire, l'Association Les Chemins du Soleil inc. rejoint annuellement près de 100 jeunes du quartier Centre-Sud. Plusieurs de ces ados sont suivis par les services sociaux et sont connus comme de potentiels décrocheurs scolaires. Ils reçoivent à l'ACS une attention et une écoute effectuées par des adultes intervenants significatifs connaissant bien les ressources du milieu afin de référer le jeune, en cas de besoin.

Le réaménagement des différents locaux du Centre communautaire Sainte-Brigide rend les locaux, habituellement occupés par l'organisme, non disponibles pour quelques mois. Afin de permettre à l'organisme de continuer d'offrir tous ces services d'une grande importance pour les jeunes résidants de son secteur, l'aménagement de locaux temporaires est nécessaire.

## **JUSTIFICATION**

Nous avons évalué différentes options pour aider l'organisme à se relocaliser. Toutefois, une seule permettait à l'organisme de continuer d'offrir tous ses services sous un même toit (incluant les locaux administratifs), avec des locaux d'aussi grande capacité dans le même secteur, et ce à peu de frais. En effet, Les Chemins du Soleil vont aménager leurs locaux temporaire à même le Centre communautaire Sainte-Brigide, dans des locaux actuellement inoccupés, sous la nef de l'ancienne église.

Afin de réduire les coûts relatif à la relocalisation et ainsi permettre à l'organisme de mettre ses ressources au service des citoyens qu'il dessert, durant la période des travaux, nous recommandons que l'arrondissement Ville-Marie soutienne l'organisme avec une contribution financière lui permettant de défrayer les coûts suivants : déménagement du mobilier, achat de matériel de peinture, installation d'une bannière, installation d'un système d'interphone et téléphone, etc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision positive permettra à l'organisme de réaménager de façon adéquate ses locaux administratifs et de loisirs, pour continuer d'offrir sa programmation durant les travaux dans ses locaux actuels.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Promotion des activités par le répertoire des activités de l'arrondissement, distribution de divers dépliants dans les écoles. L'organisme transmet sa programmation à l'agente de développement clientèle.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'agent de développement rencontre régulièrement le directeur de l'organisme pour faire un suivi des activités et des services offerts.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David SAUVÉ  
Agent de developpement d'activites  
culturelles physiques et sportives pour Josée  
Poirier, chef de division

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 0000  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1135887003**



**Dossier # : 1136143003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,  
Division des études techniques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder un contrat de 143 453,95 \$ à Gilles Malo inc. pour la réalisation du projet d'aménagement du parc à chiens Lucien-L'Allier et autoriser une dépense maximale de 203 453,95 \$ (appel d'offres public VMP-13-027 – 11 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 203 453,95 \$ pour l'aménagement du parc à chiens Lucien-L'Allier (appel d'offres publique VMP-13-027 – 11 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin le contrat à Gilles Malo inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 143 453,95 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 13:42

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136143003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 143 453,95 \$ à Gilles Malo inc. pour la réalisation du projet d'aménagement du parc à chiens Lucien-L'Allier et autoriser une dépense maximale de 203 453,95 \$ (appel d'offres public VMP-13-027 – 11 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement complet du parc à chiens Lucien-L'Allier afin de doter le secteur de ce type d'installation. La demande grandissante des citoyens et le manque de ce type d'infrastructures dans le secteur justifie la construction d'un tel type de parc. Le parc sera doté d'équipements tels que des bancs, des tables à pique-nique, une fontaine à boire, ainsi que des nouvelles plantations, tous des besoins exprimés par les citoyens de ce secteur. Un appel d'offres public a été lancé le 17 octobre et l'ouverture des soumissions aura lieu le 1er novembre 2013.

Il est à noter que ce futur parc canin est bordé à l'ouest par la rue Lucien-L'Allier, au sud par un bâtiment commercial ayant façade sur la rue Saint-Jacques et au nord par une sortie d'autoroute. (Autoroute Ville-Marie - 720)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste en l'aménagement d'un parc à chiens ainsi que des installations vouées à la détente. Il s'agit de décaper la surface gazonnée existante et d'enlever certains arbres pour ensuite exécuter les travaux d'aménagements extérieurs requis.

L'aménagement consiste principalement à changer la surface au sol avec un mélange spécifique de poussière de pierres adaptée aux chiens, de la mise en place de la future clôture, de la fabrication de dalles de béton pour du mobilier urbain, de la pose de gazon en plaques, ainsi que l'installation d'une fontaine à boire. Des plantations d'arbres et de vivaces viendront compléter l'aménagement. Les travaux seront réalisés au printemps 2014.

Tous les travaux demanderont des opérations de préparation (démolition, enlèvement, gestion des sols), terrassement, excavation et remblayage, travaux de drainage du site et autres menus travaux.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public VMP-13-027 visant les travaux d'aménagement précités, au total seize (16) représentants d'entreprise se sont procurés les documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et onze (11) entreprises ont déposé des soumissions, à savoir :

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total (TTC)
Gilles Malo inc.	130 412,68 \$	13 041,27 \$	143 453,95 \$
Techniparc (div. 3032-2454 Québec inc.)	138 544,87 \$	13 854,49 \$	152 399,36 \$
Les Entreprises de construction Vertec inc.	140 033,80 \$	14 003,38 \$	154 037,18 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	144 190,94 \$	14 419,09 \$	158 610,03 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	145 899,46 \$	14 589,95 \$	160 489,41 \$
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	147 112,81 \$	14 711,28 \$	161 824,09 \$
Aménagement Sud-Ouest (3414-5638 Québec inc.)	147 472,68 \$	14 747,27 \$	162 219,95 \$
Aménagement Côté Jardin inc.	148 502,97 \$	14 850,30 \$	163 353,27 \$
Construction Morival Ltée	152 853,52 \$	15 285,35 \$	168 138,87 \$
Salvex inc.	160 637,33 \$	16 063,73 \$	176 701,06 \$
Les Entreprises Berthier inc.	164 586,95 \$	16 458,69 \$	181 045,64 \$
Dernière estimation réalisée	138 825,53 \$	13 882,55 \$	152 708,08 \$
Coût moyen des soumissions reçues			161 248,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			37 591,69 \$
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (%)			26%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(9 254,13) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimaton (%)			-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			8 945,41 \$

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gilles Malo inc. au montant de 143 453,95 \$ (TTC).

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécuter de travaux, les validations requises à l'effet que Gilles Malo inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 5 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet que Gilles Malo inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites le 5 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 5 novembre 2013.

Le montant de la soumission reçue comprend les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2013.

Nous recommandons d'autoriser des crédits de 60 000 \$ (Taxes incluses) pour les frais incidents suivants:

Travaux électriques: 20 000 \$

Gestion des sols: 15 000 \$

Laboratoire et autre frais techniques: 8 000 \$

Fourniture de mobilier urbain Ville: 13 000 \$

Arpentage: 4 000 \$

La dépense totale à autoriser est de 203 453,95 \$ (TTC).

Les fonds pour assumer les coûts de ces travaux d'aménagement proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, et que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
- b. Un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et /ou récupéré.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Octroi du contrat** : Novembre 2013

**Réalisation des travaux** :

Début: Printemps 2014

Fin: Été 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à disposition des firmes par le biais du site SÉAO.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

### **VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent LEMAY  
Architecte paysagiste

**Tél :** 000-000-0000  
**Télécop. :** 000-000-0000

### **ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

**Tél :** 000-000-0000  
**Télécop. :** 000-000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-09-20

**Dossier # :1136143003**



**Dossier # : 1135382014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 210 665,24 \$ pour la fourniture d'une chargeuse articulée, par Nortrax Québec inc. conformément à l'entente-cadre 870144 (CG13 0330)

D'autoriser une dépense de 210 665.24 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une chargeuse articulée, par Nortrax Québec inc. conformément à l'entente-cadre 870144 (CG13 0330);

D'affecter un montant de 201 503,89 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 11:36

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 210 665,24 \$ pour la fourniture d'une chargeuse articulée, par Nortrax Québec inc. conformément à l'entente-cadre 870144 (CG13 0330)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La division de la voirie désire faire l'achat d'une chargeuse articulée sur pneus avec godet d'une capacité nominale de 3 vg, John Deere, 624K, 2013, auprès l'adjudicataire Nortrax Québec inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvé par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

CG13 0330 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Nortrax Québec inc. pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere - Appel d'offres public 13-12698 (3 soum.)

**DESCRIPTION**

L'arrondissement désire faire l'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus avec godet d'une capacité nominale de 3 vg, John Deere, 624K, 2013, auprès l'adjudicataire Nortrax Québec inc. selon l'entente d'approvisionnement 870144.

## **JUSTIFICATION**

De façon plus précise, l'acquisition nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la porté les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Nortrax Québec inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 5 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que Nortrax Québec inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 5 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 5 novembre 2013 par le service d'approvisionnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 210 665.24\$ inclus les taxes et ne tient pas compte du retour de TPS.  
Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputation budgétaire 2438-0000000-000000-00000-32005

**Prix valide jusqu'au 31 décembre 2013**

Devis: 43713A11

Description: Fourniture de chargeuse articulée sur pneus avec godet d'une capacité nominale de 3 vg<sup>3</sup>.

Marque / Modèle / Année: John Deere, 624K, 2013

Appel d'offres public: 13-12698 (3 soum.)

Adjudicataire: Nortrax Québec inc.

Entente: 870144

Résolution: CG13 0330

Client : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Chargeuse * Attache Rapide EDF selon le standard Ville de Montréal * Godet EDF 3 verges * Manuels pièces et service	168 624,00 \$	1	168 624,00 \$	
Crédit pour moteur Tier III en lieu et place du Tier IV interim	(3 857,00) \$	1	(3 857,00) \$	164 767,00 \$
				164 767,00 \$
<b>Options</b>				
Chasse-neige EDF 1244HD	13 994,00 \$	1	13 994,00 \$	
Butée escamotable pour chasse-neige sur pivot	1 516,00 \$	1	1 516,00 \$	
Caméra de recul et de détection	2 950,00 \$	1	2 950,00 \$	
				18 460,00 \$
			TOTAL :	183 227,00 \$
		5,000%	TPS :	9 161,35 \$
		9,975%	TVQ :	18 276,89 \$
			Non taxable :	- \$
			TOTAL + TAXES :	210 665,24 \$
			RETOUR TPS :	9 161,35 \$
			TOTAL SOUSTRAIT DU RETOUR TPS :	201 503,89 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

#### ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-05

**Dossier # :1135382014**



**Dossier # : 1135382013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 199 983.87 \$ pour la fourniture de deux châssis-cabine pour camion multi-mode, par Globocam (Montréal) inc. conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450)

D'autoriser une dépense de 199 983.87\$ pour la fourniture de deux châssis-cabine pour camion multi-mode, par Globocam (Montréal) inc. conformément à l'entente cadre 706217 (CG11 0450);

D'affecter un montant de 191 287.03 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-07 10:41

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 199 983.87 \$ pour la fourniture de deux châssis-cabine pour camion multi-mode, par Globocam (Montréal) inc. conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cet achat s'inscrit dans le programme de renouvellement de la flotte de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie.  
Ces camions serviront aux activités de déneigement pour l'ensemble du territoire de Ville-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvé par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

CG11 0450: Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans avec Globocam Montréal inc. pour la fourniture, sur demande, de châssis de camion de classe 8 de marque Freightliner - Appel d'offres public 11-11751 (3 soum.)

**DESCRIPTION**



L'arrondissement désire faire l'acquisition de deux châssis-cabine pour camion multi-mode de marque Freightliner, M2-106, 2014 auprès de l'adjudicataire Globocam (Montréal) inc. selon l'entente d'approvisionnement 706217.

### **JUSTIFICATION**

De façon plus précise, l'ensemble de ces acquisitions nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la porté les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Globocam Montréal inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 5 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que Globocam Montréal inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 5 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 5 novembre 2013 par le service d'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 199 983.87\$ inclus les taxes et ne tient pas compte du retour de TPS.  
Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputation 000000-00000-32005





VILLE-MARIE - Devis 39313C12 et 39312A22 - Pré documents pour l'octroi de contrat d'acquisition de roulant

Lucie MC CUTCHEON A: Gilles DENIS, Alain DUFRESNE, Philippe LEMIRE

Cc: Alain SAVARD, Patrice GUINDON, Elise THERRIEN, Renée VEILLETTE, Pierre GATINEAU, Luc TROTTIER, Jean-Marc LAVIGNE, Éric ROY, Bruno CÔTÉ MARCHAND

Bonjour,

Voici le détail des coûts rattachés à votre planification d'acquisition :

PRIX VALIDE JUSQU'AU 25			
Devis: 39313C12			
Description: Fourniture d'un châssis-cabine pour camion multi-mode.			
Marque / Modèle / Année: Freightliner, M2-106, 2014			
Appel d'offres : 11-11751 (3 soum.)			Adjudicataire: GI
Entente d'approvisionnement : 706217			Ré
Client : Arrondissement Ville-Marie			
	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté
Châssis de camion (Avec CD pièces & Services)	78 334,82 \$	1	78 334,82
Marge bénéficiaire	3 133,39 \$	4%	3 133,39
Préparation	6 205,00 \$		6 205,00
Coût unitaire	87 673,21 \$		
Châssis de camion (Sans CD pièces & Services)	76 944,82 \$	1	76 944,82
Marge bénéficiaire	3 077,79 \$	4%	3 077,79
Préparation	6 205,00 \$		6 205,00
Coût unitaire	86 227,61 \$		
Droit sur pneus	3,00 \$		
Qté de roues par véhicule	6		
Total par véhicule	18,00 \$	2	36,00
Roues add. pour la soum.	0	0	-
			TOTA
		5,00%	TP
		9,975%	TV
Option non taxable	- \$	0	Non taxab
			TOTAL + TAXE
			RETOUR TP

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_ - arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

**ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1135382013**



**Dossier # : 1135382017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 64 110,25 \$ pour la fourniture de deux mini-fourgonnettes utilitaire, par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370)

D'autoriser une dépense de 64 110.25 \$, taxes incluses, pour la fourniture de deux mini-fourgonnettes utilitaire, par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) conformément à l'entente-cadre 693411 ( CG11 0370);

D'affecter un montant de 61 322.24 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 11:36

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 64 110,25 \$ pour la fourniture de deux mini-fourgonnettes utilitaire, par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ces deux mini-fourgonnettes viendront remplacer des camionnettes dont la vie utile et économique est atteinte et même dépassée.

Elles serviront à l'équipe Circulation et Occupation du domaine public sous la supervision de Monsieur Driss Ezzaher.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvé par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

CG11 0370: Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 5 ans avec Montreal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture sur demande de mini fourgonnettes de marque Dodge Grand Caravan et Dodge Ram C/V - Appel d'offres public 11-11754 (5 soum.)

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite faire l'acquisition de deux mini-fourgonnette utilitaire à traction avant, 2 places, moteur à essence 6 cylindres et boîte de vitesse automatique RAM, Cargo Van, 2014 auprès de l'adjudicataire Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle).

## **JUSTIFICATION**

De façon plus précise, l'ensemble de ces acquisitions nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la porté les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 6 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 6 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 6 novembre 2013 par le service d'approvisionnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 64 110.25\$ inclus les taxes et ne tient pas compte du retour de TPS.  
Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputation budgétaire 2438-0000000-000000-00000-32005



Devis: 17713D11

Description: Fourniture de mini-fourgonnette utilitaire à traction avant, 2 places, moteur à essence 6 cylindres et boîte de vitesse automatique. Couleur: Blanc.

Marque / Modèle / Année: RAM, Cargo Van, 2014

Appel d'offres public : 11-11754 (5 soum.)

Adjudicataire : Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)

Entente d'approvisionnement: 693411

Résolution : CG11 0370

Délai de livraison: 40 jours suite à l'émission de votre bon de commande

Client : Arrondissement Ville-Marie

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Véhicule	29 995,00 \$	2	59 990,00 \$	
Options manufacturières	2 075,00 \$		4 150,00 \$	
Transport et préparation	1 695,00 \$		3 390,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		200,00 \$	
Rabais du manufacturier	(8 330,00) \$		(16 660,00) \$	
Rabais "Parc auto"	(3 161,00) \$		(6 322,00) \$	
Profit du concessionnaire	170,00 \$		340,00 \$	
				45 088,00 \$

Prix unitaire	22 544,00 \$			
Option locale (TVQ payée au concessionnaire)				
Aménagement pour flèche	3 250,50 \$	2	6 501,00 \$	6 501,00 \$

Option du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)

Essence	50,00 \$	2	100,00 \$	
Une clé supplémentaire	198,87 \$	2	397,74 \$	
Ensemble décrous anti-vol	95,00 \$	2	190,00 \$	
Ensemble de quatre (4) pneus d'hiver montés sur jantes	1 714,71 \$	2	3 429,42 \$	
				4 117,16 \$

Droit sur pneus (TVQ payée au concessionnaire)

	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	5			
Total par véhicule	15,00 \$	2	30,00 \$	
Roues additionnelles	4	2	24,00 \$	54,00 \$

		TOTAL :	55 760,16 \$
	5,000%	TPS :	2 788,01 \$
	9,975%	TVQ :	5 562,08 \$
	TOTAL + TAXES, AVANT NON TAXABLE :		64 110,25 \$
Option non taxable	- \$	Non taxable :	
TVQ concessionnaire	1 064,55 \$	TOTAL + TAXES :	64 110,25 \$
TVQ payée à la SAAQ	4 497,53 \$	RETOUR TPS :	2 788,01 \$
		TOTAL SOUSTRAIT DU RETOUR TPS :	61 322,24 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

#### ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1135382017**



**Dossier # : 1135382018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 28 766,06 \$ pour la fourniture d'une mini-fourgonnette de tourisme par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370)

D'autoriser une dépense de 28 766.06\$, taxes incluses, pour la fourniture d'un mini-fourgonnettes de tourisme par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370);

D'affecter un montant de 27 565.60\$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 09:43

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 28 766,06 \$ pour la fourniture d'une mini-fourgonnette de tourisme par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cette mini fourgonnette vient s'ajouter à notre parc de véhicules. Elle servira au nouveau chef de section aqueduc / égout.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvé par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

CG11 0370: Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 5 ans avec Montreal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture sur demande de mini fourgonnettes de marque Dodge Grand Caravan et Dodge Ram C/V - Appel d'offres public 11-11754 (5 soum.)

**DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite faire l'acquisition d'une mini-fourgonnette de tourisme vitrée à traction avant, 7 places, moteur à essence 6 cylindre et boîte de vitesse automatique,

Dodge, Grand Caravan, 2013, auprès de l'adjudicataire Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle).

## **JUSTIFICATION**

De façon plus précise, l'ensemble de ces acquisitions nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la porté les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 6 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 6 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 6 novembre 2013 par le service d'approvisionnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 28 766.06\$ inclus les taxes et ne tient pas compte du retour de TPS.

Devis: 17613E11

Description: Fourniture de mini-fourgonnette de tourisme vitrée à traction avant, 7 places, moteur à essence 6 cylindres et boîte de vitesses automatique. Couleur: Blanc.

Marque / Modèle / Année: Dodge, Grand Caravan, 2013

Appel d'offres public : 11-11754 (5 soum.)

Adjudicataire : Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)

Entente d'approvisionnement: 693411

Résolution : CG11 0370

Délai de livraison: 30 jours suite à l'émission de votre bon de commande

Client : Arrondissement Ville-Marie

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Véhicule	27 995,00 \$	1	27 995,00 \$	
Options manufacturières	400,00 \$		400,00 \$	
Transport et préparation	1 695,00 \$		1 695,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		100,00 \$	
Rabais du manufacturier	(8 860,00) \$		(8 860,00) \$	
Rabais "Parc auto"	(2 806,00) \$		(2 806,00) \$	
Profit du concessionnaire	170,00 \$		170,00 \$	
				18 694,00 \$

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Option locale (TVQ payée au concessionnaire)	18 694,00 \$			
Aménagement pour flèche	3 250,50 \$	1	3 250,50 \$	3 250,50 \$

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Option du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)				
Essence	50,00 \$	1	50,00 \$	
Une clé supplémentaire	172,64 \$	1	172,64 \$	
Ensemble décrous anti-vol	95,00 \$	1	95,00 \$	
Ensemble de quatre (4) pneus d'hiver montés sur jantes	1 719,99 \$	1	1 719,99 \$	2 037,63 \$

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Droit sur pneus (TVQ payée au concessionnaire)	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule		5		
Total par véhicule	15,00 \$	1	15,00 \$	
Roues additionnelles		4	12,00 \$	27,00 \$

		TOTAL :	24 009,13 \$
	5,000%	TPS :	1 200,46 \$
	9,975%	TVQ :	2 394,91 \$
	TOTAL + TAXES, AVANT NON TAXABLE :		27 604,50 \$
Option non taxable	- \$	Non taxable :	1 161,56 \$
TVQ concessionnaire	530,18 \$	TOTAL + TAXES :	28 766,06 \$
TVQ payée à la SAAQ	1 864,73 \$	RETOUR TPS :	1 200,46 \$
	TOTAL SOUSTRAIT DU RETOUR TPS :		27 565,60 \$

Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputation budgétaire 2438-0000000-000000-00000-32005

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1135382018**



**Dossier # : 1135382019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 24 062,33 \$ pour la fourniture d'une camionnette 4X2 à cabine simple, par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 706439 (CG12 0013)

D'autoriser une dépense de 24 062.33\$, taxes incluses, pour la fourniture d'une camionnette 4X2, auprès de Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) conformément à l'entente-cadre 706439 (CG12 0013);

D'affecter un montant de 23 015.91\$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 09:42

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 24 062,33 \$ pour la fourniture d'une camionnette 4X2 à cabine simple, par Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 706439 (CG12 0013)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce camion vient s'ajouter à notre parc de véhicule. Il servira pour un contremaître du Service des parcs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvé par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

CG 12 0013: Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de trois ans avec une option de renouvellement de deux ans, avec Fortier Auto (Montréal) Itée et 7265930 Canada inc./Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), pour la fourniture sur demande de divers véhicules - Appel d'offres public 11-11756 (13 soum.)

**DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite faire l'acquisition d'une camionnette 4X2 à cabine simple (2 portes), moteur à essence six cylindres, boîte de vitesses automatique et plateau de 6'4", RAM, 1500, 2012 auprès de l'adjudicataire Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle).

## **JUSTIFICATION**

De façon plus précise, l'ensemble de ces acquisitions nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la porté les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 6 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 6 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 6 novembre 2013 par le service d'approvisionnement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 24 062.33\$ inclus les taxes et ne tient pas compte du retour de TPS.

Devis: 21113C11

Description: Fourniture d'une camionnette 4X2 à cabine simple (2 portes), moteur à essence six (6) cylindres, boîte de vitesses automatique et plateau de 64". Couleur extérieure: blanc éclatant.

Marque / Modèle / Année: RAM, 1500, 2012

Appel d'offres public : 11-11756 (13 soum.)

Adjudicataire : Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)

Entente d'approvisionnement: 706439

Résolution : CG 12 00 13

Délai de livraison: 10 jours suite à l'émission de votre bon de commande

Client : Arrondissement Ville-Marie

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Véhicule	26 770,00 \$	1	26 770,00 \$	
Options manufacturières	700,00 \$		700,00 \$	
Transport et préparation	1 595,00 \$		1 595,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		100,00 \$	
Rabais du manufacturier	(9 420,00) \$		(9 420,00) \$	
Rabais "Parc auto"	(3 658,00) \$		(3 658,00) \$	
Profit du concessionnaire	170,00 \$		170,00 \$	
				16 257,00 \$

Prix unitaire 16 257,00 \$

Options locales (TVQ payée au concessionnaire)

Linex	500,00 \$	1	500,00 \$	
Aménagement				
* Grillage de protection derrière la cabine				
Flèche de signalisation avec contrôle	2 753,85 \$	1	2 753,85 \$	
* Mini-barre lumineuse				
				3 253,85 \$

Option du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)

Essence	50,00 \$	1	50,00 \$	
Clé supplémentaire	35,03 \$	1	35,03 \$	
Ensemble de quatre (4) pneus d'hivers hy brides (sans jantes)	1 305,43 \$	1	1 305,43 \$	
				1 390,46 \$

Droit sur pneus (TVQ payée au concessionnaire)

	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	5			
Total par véhicule	15,00 \$	1	15,00 \$	
Roues additionnelles	4	1	12,00 \$	27,00 \$

		TOTAL :	20 928,31 \$
	5,000%	TPS :	1 046,42 \$
	9,975%	TVQ :	2 087,60 \$
		TOTAL + TAXES, AVANT NON TAXABLE :	24 062,33 \$
Option non taxable	- \$	Non taxable :	- \$
TVQ concessionnaire	465,96 \$	TOTAL + TAXES :	24 062,33 \$
TVQ payée à la SAAQ	1 621,64 \$	RETOUR TPS :	1 046,42 \$
		TOTAL SOUS TRAIT DU RETOUR TPS :	23 015,91 \$

Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputation budgétaire 2438-0000000-000000-00000-32005

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1135382019**



**Dossier # : 1130519031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec 2 organismes pour divers projets dans le cadre du volets 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 66 000 \$

D'approuver les conventions avec la Société de développement commercial du Village et la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique pour les appuyer dans la réalisation de leurs projets soumis en vertu du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013;  
D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 30 000 \$ à la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique;
- 36 000 \$ à la Société de développement commercial du Village;

D'imputer cette dépense totale de 66 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-11 15:45

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec 2 organismes pour divers projets dans le cadre du volets 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 66 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Soucieux de mettre en place les conditions de réussite et de succès de ces acteurs économiques et commerciaux, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé d'adjoindre aux différents services techniques et d'expertises déjà offerts, un programme de soutien financier au développement commercial pour favoriser les initiatives et projets innovateurs en vue de renforcer le statut exclusif et distinctif de cette offre commerciale et de services sur son territoire.

Un troisième appel de propositions a été lancé en vertu du Volet 2 du " Programme de soutien financier au développement commercial 2013 ". Dans le cadre de cet appel de propositions, deux projets ont été acceptés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

À sa séance du 4 décembre 2012, le conseil d'arrondissement a approuvé le Programme de soutien financier au développement économique pour l'année 2013 (Résolution: CA12 240688).

À sa séance du 9 avril 2013, le conseil d'arrondissement a approuvé les conventions avec 5 organismes pour divers projets dans le cadre des volets 1 et 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accordé, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale 62 500 \$. (Résolution CA13 240167)

À sa séance du 7 mai 2013, le conseil d'arrondissement a approuvé les conventions avec 2 organismes pour divers projets dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accordé, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 205 000 \$. (Résolution CA13 240229)

À sa séance du 11 juin 2013, le conseil d'arrondissement a approuvé les conventions avec 2 organismes pour divers projets dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accordé, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 45 000 \$. (Résolution CA13 240315).

À sa séance du 10 juillet 2013, le conseil d'arrondissement a approuvé les conventions avec la Société de développement commercial du Quartier latin et le Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 37 500 \$. (Résolution CA13 240387)

## **DESCRIPTION**

Le Volet 2 du « Programme de soutien financier au développement commercial 2013 » est destiné aux Sociétés de développement commercial, aux regroupements de gens d'affaires et aux autres OBNL développant des initiatives ou des projets ayant un impact significatif sur l'activité commerciale au sein de l'arrondissement. La contribution maximale est de 50 000 \$ et elle couvre tout type de dépenses jugées pertinentes, en accord avec les objectifs du programme.

Deux projets relatifs à l'animation de l'espace public par l'installation de décors hivernaux ont été jugés admissibles. L'un sera réalisé dans le Vieux-Montréal et l'autre dans le Village. Ces projets sont importants pour l'ambiance que ces installations peuvent créer dans les secteurs commerciaux.

**Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique : 30 000 \$**

**Société de développement commercial du Village : 36 000 \$**

## **JUSTIFICATION**

L'aide financière de l'arrondissement servira d'une part à réaliser un projet pouvant avoir un impact significatif sur l'achalandage commercial du Vieux-Montréal et du Village.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant nécessaire au versement de ces contributions financières est prévu au budget de l'arrondissement de Ville-Marie.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions soutiendront la mise en oeuvre de projets structurants contribuant au développement commercial et économique de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'attribution de ces subventions pourra faire l'objet d'un communiqué émanant de la Division des communications. Les conventions font mention de la visibilité que les organisme devront donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités du programme et des conventions.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(France LABRECQUE)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 872-4819

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-11-05

**Dossier # :1130519031**





**Dossier # : 1135382016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 71 151,13 \$ pour la fourniture et l'installation de deux systèmes, par Services d'équipements GD inc.électro-hydraulique et accessoire sur un châssis de camion conformément à l'entente-cadre 861242 (CM13 0391)

D'autoriser une dépense de 71 151,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de deux systèmes électro-hydraulique et accessoires sur châssis, par Services d'équipements GD inc. conformément à l'entente-cadre 861242 (CM13 0391);  
D'affecter un montant de 68 056.93\$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 14:52

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et autoriser une dépense de 71 151,13 \$ pour la fourniture et l'installation de deux systèmes, par Services d'équipements GD inc.électro-hydraulique et accessoire sur un châssis de camion conformément à l'entente-cadre 861242 (CM13 0391)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cet achat s'inscrit dans le programme de renouvellement de la flotte de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvé par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

CM13 0391: Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur - Appel d'offres public 13-12592 (3 soum.)

**DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite faire l'achat de deux systèmes électro-hydraulique et accessoires sur un châssis de camion fournir par la Ville auprès de Services d'équipements GD inc, selon l'entente d'approvisionnement 861242.

**JUSTIFICATION**

De façon plus précise, l'ensemble de ces acquisitions nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la porté les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Services d'équipements GD inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 5 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que Services d'équipements GD inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 5 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 5 novembre 2013 par le service d'approvisionnement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 71 151.13\$ inclus les taxes et ne tient pas compte du retour de TPS.  
 Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputation budgétaire 2438-0000000-000000-00000-32005

**PRIX VALIDE JUSQU'AU 30 MAI 2013**

Devis: 39312A22

Description: Fourniture et installation d'un système électro-hydraulique et accessoire sur un châssis de camion fourni la Ville.

Appel d'offres : 13-12592 (3 soum.)

Adjudicataire: Services d'équipements GD

Entente d'approvisionnement : 861242

Résolution : CM 13 0

Délai de livraison: 13 semaines

Client : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum
Système électro-hydraulique	30 942,00 \$	2	61 884,00 \$	61 884,00
	- \$		- \$	61 884,00
Coût unitaire	30 942,00 \$			
			TOTAL :	61 884,00
		5,000%	TPS :	3 094,20
		9,975%	TVQ :	6 172,93
Option non taxable	- \$	0	Non taxable :	-
			TOTAL + TAXES :	71 151,13
			RETOUR TPS :	3 094,20
			TOTAL SOUSTRAIT DU RETOUR TPS :	68 056,93

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1135382016**



**Dossier # : 1134499007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc., se terminant le 31 août 2016, et accorder une contribution sous forme de prêt d'installation d'une valeur de 3 318 \$ par année

D'approuver la convention, de prêt d'installation pour le club de patinage artistique, avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc se terminant le 31 août 2016;  
D'accorder une contribution sous forme de prêt d'installation d'une valeur de 3 318 \$ par année.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-13 14:17

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134499007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc., se terminant le 31 août 2016, et accorder une contribution sous forme de prêt d'installation d'une valeur de 3 318 \$ par année

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Club de patinage artistique de l'association sportive et communautaire Camillien-Houde évolue dans le secteur depuis l'ouverture de l'aréna Camillien-Houde, soit en 1981. Il a pour mission de rejoindre et de desservir la communauté du Centre-Sud et des environs par le biais d'activités communautaires, soit: sportives, culturelles, récréatives et éducatives. Le Club de patinage artistique Camillien-Houde est une organisation sportive qui comptait, en 2012-13, des patineurs dans les catégories Patinage plus, Junior et Sénior. Les entraîneurs, assistantes de programme et bénévoles, s'impliquent tout au long de l'année et mettent beaucoup d'énergie lors de levées de fonds et de campagnes de financement, afin de réduire au maximum les coûts d'inscription des patineurs et patineuses et de leur permettre d'accéder à des compétitions, afin de mesurer leurs acquis. Cet un organisme qui oeuvre dans Ville-Marie depuis 32 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA10 240437, #1104141004 :Approuver la convention de trois ans (2010-2013) et la contribution sous forme de prêt d'installation gratuit, valeur 3 208 \$

**DESCRIPTION**

Le Club de patinage artistique Camillien-Houde est présent, de septembre à la fin du mois d'avril, à l'aréna Camillien-Houde en moyenne 16 heures par semaine pour des pratiques, pour un total de 440 heures/année. Sur ce, le club reçoit 78 heures de gratuité par la Fédération de patinage artistique et doit déboursier environ 12 000 \$ (33 \$/heure) pour payer la facture de l'aréna. Il termine sa saison avec un spectacle de patinage annuel. Sans l'appui de l'arrondissement, le spectacle annuel de clôture lui coûterait 2 343 \$ supplémentaire ainsi que les espaces de rangement 975 \$ de plus. Le Club dessert majoritairement la population de Ville-Marie, mais plus précisément celle du secteur Sainte-Marie/Saint-Jacques. L'annexe 1 du document juridique précise les gratuités accordées.

**JUSTIFICATION**

La convention a pour objectif de consolider les prêts (locaux, heures de glace gratuites, etc.) octroyés à l'organisme par l'arrondissement de Ville-Marie. Elle permet à l'arrondissement de s'assurer de la conformité réglementaire des activités et de la protection des patineurs par un encadrement compétent. La participation de l'arrondissement lors de la préparation (montage et démontage) du spectacle annuel contribue à l'essor du Club.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

TABLEAU DES GRATUITÉS

Descriptions	Nombre	Tarifs un./mois	Facturés	Non-facturés
Locaux entreposage	3 casiers	25 \$	525\$ (7 mois)	375 \$ (5 mois)
Bureau administratif	1	25 \$	0 \$	300 \$ (12 mois)
Dépôt Ex :Pro-shop.	1	25 \$	0 \$	300 \$ (12 mois)
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>525 \$</b>	<b>975 \$</b>
SPECTACLE ANNUEL				
Montage	64 heures	33 \$ /heure	0 \$	2 112 \$
Répétitions	photos 5 hres	33 \$ /heure	165 \$	0
Générale	5 heures	33 \$ /heure	165 \$	0 \$
Spectacle	Samedi 3 h Dimanche 3 h	41 \$/heure 41 \$/heure	123 \$ 123 \$	0 \$
Démontage	7 heures	33 \$ /heure	0 \$	231\$
<b>SOUS- TOTAL</b>	<b>87 h</b>		<b>576 \$</b>	<b>2 343 \$</b>
<b>TOTAL</b>				<b>3 318 \$</b>

La modification éventuelle du Règlement sur les tarifs des années 2014,2015 et 2016 sera compensée proportionnellement par une réduction des périodes de gratuité.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prêts aident l'organisme à rendre les activités plus accessibles.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Activités promues dans les répertoires de l'arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Programmation annuelle 2014 -2015 et programmation annuelle 2015-2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Hong-Van TRAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Robert Groulx / certificat du trésorier

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis BÉLANGER  
Agent de recherche pour Dino Dafniotis, chef  
de division adjoint

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 0000

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 0000  
**Date d'endos. :** 2013-11-05

**Dossier # :1134499007**





**Dossier # : 1136195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 167 920,99 \$ à Techniparc pour la réalisation du projet d'aménagement d'aires d'exercices pour aînés dans les parcs Toussaint-Louverture, Henri-Dunant et Médéric-Martin et accorder une dépense maximale de 221 920,99 \$ (appel d'offres public VMP-13-014 – 4 soumissionnaires)

Attendu que la résolution CA13 240227 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2013 accordait un contrat de 167 920,99 \$ à Techniparc pour la réalisation du projet d'aménagement d'aires d'exercices pour aînés dans les parcs Toussaint-Louverture, Henri-Dunant et Médéric-Martin et accorder une dépense maximale de 221 920,99 \$ (appel d'offres public VMP-13-014 – 4 soumissionnaires);  
Attendu qu'un montant additionnel est nécessaire pour le suivi environnemental, l'excavation, le chargement et le transport de sols contaminés, afin de rendre le site sécuritaire aux usagers le projet d'aménagement d'aires d'exercices du parc Médéric-Martin :

Attendu que le montant du contrat et de la dépense maximale demeurent les mêmes :

De modifier la résolution CA13 240227 afin d'autoriser une nouvelle répartition des montants entre les trois parcs;

D'autoriser une dépense additionnelle au niveau du Programme triennal d'immobilisations (PTI) local de 26 000 \$, taxes incluses, et une diminution équivalente au niveau du PTI agglomération.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-14 14:56

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1136195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 167 920,99 \$ à Techniparc pour la réalisation du projet d'aménagement d'aires d'exercices pour aînés dans les parcs Toussaint-Louverture, Henri-Dunant et Médéric-Martin et accorder une dépense maximale de 221 920,99 \$ (appel d'offres public VMP-13-014 – 4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La gestion de sols contaminés au parc Médéric-Martin a engendré des dépenses supplémentaires dans ce parc. Ces dépenses couvrent le suivi environnemental, l'excavation, le chargement et le transport de sols contaminés, afin de rendre le site sécuritaire aux usagers.

Ce sommaire addenda vise à autoriser une nouvelle allocation des sommes entre les trois parcs.

Toussaint-Louverture

- Travaux: (7 000,00 \$) (TTC)
- Contingences: 0,00 \$ (TTC)
- Incidences: (4 000,00 \$) (TTC)

Henri-Dunant

- Travaux: (9 000,00 \$) (TTC)
- Contingences: (2 000,00 \$) (TTC)
- Incidences: (4 000,00 \$) (TTC)

Médéric-Martin

- Travaux: 16 000,00 \$ (TTC)
- Contingences: 2 000,00 \$ (TTC)
- Incidences: 8 000,00 \$ (TTC)

Aucun coût additionnel au contrat global. Toutefois, il y aura lieu de prévoir une dépense additionnelle au niveau du PTI local de 26 000,00 \$, et une économie équivalente au niveau du PTI agglo.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sarah MUSTILLE  
Agent technique en architecture de paysage

514 872-6659

**Tél :**

**Télécop. :** 000-0000

**Dossier # :1136195001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 167 920,99 \$ à Techniparc pour la réalisation du projet d'aménagement d'aires d'exercices pour aînés dans les parcs Toussaint-Louverture, Henri-Dunant et Médéric-Martin et accorder une dépense maximale de 221 920,99 \$ (appel d'offres public VMP-13-014 – 4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement d'aires d'exercice pour aînés dans les parcs Toussaint-Louverture, Henri-Dunant et Médéric-Martin.

La Ville de Montréal a signé une entente avec le ministère de la Famille et des aînés (MFA) faisant de la Ville de Montréal une MADA ou Municipalité amie des aînés. Cette entente permet à la Ville de se doter d'un plan d'action répondant aux besoins exprimés par les aînés montréalais.

La démarche MADA s'adresse aux municipalités qui désirent adapter leur milieu de vie à la réalité des aînés par la mise en place de différentes mesures.

La signature de cette entente permet aux arrondissements de déposer au MAMROT, des demandes de financement de projets d'aménagements ou d'infrastructures visant à améliorer la qualité de vie des aînés.

Le projet dont il est question vise à doter trois parcs d'aires avec exercices adaptés à une clientèle de 50 ans et plus. Les parcs pressentis (sous réserve de l'analyse de faisabilité) en fonction des zones à plus fortes densités de personnes âgées, visent une répartition équitable sur le territoire : le parc Médéric-Martin dans Sainte-Marie, le parc Toussaint-Louverture dans Saint-Jacques et le parc Henri-Dunant dans le district Peter-McGill.

Après la tenue de diverses rencontres de planification, il a été décidé par l'administration et la Division des études techniques de procéder au lancement d'un appel d'offres public le 14 avril 2013 et d'une ouverture des soumissions le 5 avril 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet est en partie financé par une subvention du Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le cadre du programme PIQM volet MADA. Le projet consiste en l'installation d'aires d'exercice pour personnes aînées dans trois parcs de l'arrondissement.

Des bordures de polyéthylène contiendront des surfaces de protection de paillis de cèdre, où les équipements de la compagnie d'exercice Trekfit seront installés sur des bases cylindriques de béton. Des panneaux de signalisation seront aussi installés en périphérie des aires d'exercice. Il est aussi prévu de remplacer des bancs dans la place Henri-Dunant. De nouvelles bases de béton doivent être coulées pour recevoir les nouveaux bancs.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public *VMP-13-014* visant les travaux d'aménagement des documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et quatre (4) entreprises ont

Entreprises soumissionnaires
Techniparc
Terrassement Limoges & Fils
Bucaro
Construction Axika
Dernière estimation réalisée par les professionnels
Coût moyen des soumissions conformes (Total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse × 100
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - la plus basse conforme)
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse × 100
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (La plus basse conforme - estimation) / estimation × 100
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse × 100

\* Montant corrigé

Voir la pièce ci-jointe *VMP-13-014\_Analyse des soumissions* pour plus de détails.

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise \$, taxes incluses (Toussaint-Louverture: 61 350,66 \$, Henri-Dunant: 44 597,65 \$, Médéric-Mai

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'égard des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Nous recommandons d'autoriser des crédits de 54 000, 00\$ (TTC) pour les frais incidents suivants  
 Laboratoire et autre frais techniques: 10 000 \$  
 Disposition des sols contaminés: 40 000 \$  
 Fourniture d'équipements liés au projet: 4 000 \$

La dépense totale à autoriser est de 221 920,99 \$ (TTC).

	Toussaint-Louverture	Henri-Dunant	Médéric-Martin	TOTAL
Contrat (taxes incluses)	54 049,75 \$	37 296,74 \$	54 671,77 \$	146 018,26
Contingences (taxes incluses)	7 300,91 \$	7 300,91 \$	7 300,91 \$	21 902,73
<b>Sous-total</b>	<b>61 350,66 \$</b>	<b>44 597,65 \$</b>	<b>61 972,68 \$</b>	<b>167 920,99</b>
Incidences (taxes incluses)	14 500,00 \$	14 500,00 \$	25 000,00 \$	54 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>75 850,66 \$</b>	<b>59 097,65 \$</b>	<b>86 972,68 \$</b>	<b>221 920,99</b>

Les fonds pour assumer les coûts de ces travaux d'aménagement proviendront des imputations concernant le présent dossier. Les parcs Toussaint-Louverture, place Henri-Dunant et parc Méd

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, et que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Interdiction d'utiliser de l'eau potable au chantier pour la construction. Ceci s'applique autant pour l'irrigation des végétaux que pour le nettoyage et contrôle de l'émanation de poussière dans l'atmosphère;
- b. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
- c. Un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- d. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules. Mettre en place les protections nécessaires lors de l'exécution des travaux du décapage de béton au jet de sable incluant les abris nécessaires.
- e. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- f. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport et atteindre un taux d'utilisation global de 10%;
- g. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et /ou récupéré, réutiliser et atteindre un taux de global de contenu recyclé de 7,5% (Contenu recyclé après consommation + ½ post-industrielle).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Octroi du contrat** : mai 2013

**Réalisation des travaux** : Printemps / été 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à disposition des firmes par le biais du site SÉAO.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Patrice ALLARD)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sarah MUSTILLE  
Agent technique en architecture de paysage

**Tél :** 514 000-0000  
**Télécop. :** 514-868-3293

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
Chef de division études techniques

**Tél :** 514-868-5895  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-04-18

**Dossier # :1136195001**



**Dossier # : 1136140013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de collecte des ordures ménagères des conteneurs semi-enfouis d'une période de 23 mois 2014-2015 à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour un montant de 139 694,62 \$ dans l'arrondissement de Ville-Marie- Appel d'offres public 13-13247 (2 soumissionnaires)

1. D'autoriser une dépense maximale approximative de 139 694,62 \$ pour la collecte des ordures ménagères des conteneurs semi-enfouis d'une période de 23 mois, années 2014-2015 (appel d'offres public 13-13247 - 2 soumissionnaires);
2. D'accorder, à cette fin, un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 139 694.62 \$,
3. taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-15 11:11

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136140013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de collecte des ordures ménagères des conteneurs semi-enfouis d'une période de 23 mois 2014-2015 à 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour un montant de 139 694,62 \$ dans l'arrondissement de Ville-Marie- Appel d'offres public 13-13247 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'optimiser les collectes dans une perspective de développement durable, l'Arrondissement s'est inscrit dans une démarche globale pour supporter les orientations et d'améliorer la propreté. Ainsi, l'arrondissement de Ville-Marie prévoit installer 14 conteneurs semi-enfouis, un appel d'offres public est en cours de préparation par la Direction de l'approvisionnement, les travaux d'installation de ces conteneurs sont prévus au printemps 2014.

Les emplacements des conteneurs semi-enfouis sont présentés dans le tableau suivant:.

No.	EMPLACEMENT	QUANTITÉ (un)
1	Place Jacques-Cartier	4
2	Place Normand-Bethune	2
3	Place Émilie-Gamelin	2
4	Intersection Maisonneuve et Dorion (sortie Métro Papineau)	1
5	Intersection Frontenac et Ontario (sortie Métro Frontenac)	1
6	Intersection Saint-Denis et Maisonneuve (sortie Métro Berri)	1
7	Intersection Saint-Laurent et Sainte-Catherine	1
8	Parc Médéric-Martin (sur Gascon entre Hochelaga et la pataugeoire)	1
9	Centre Jean-Claude-Malépart	1
	<b>TOTAL</b>	<b>14</b>

Aussi, la coopération des habitations Jeanne-Mance de l'arrondissement de Ville-Marie a installé cet automne sur son territoire 15 conteneurs semi-enfouis.

Les conteneurs semi-enfouis offrent une économie de place par rapport au volume des conteneurs traditionnels, un stockage hygiénique, moins de passage de collecte et une économie dans la gestion et l'entretien.

Parmi les meilleures pratiques, la majorité des centres urbains réduisent la fréquence de leurs collectes des déchets au profit de nouvelles collectes de matières recyclables et de matières putrescibles. D'ailleurs, au fil des années, la collecte de résidus alimentaires aux fins de compostage deviendra une pratique incontournable pour atteindre des objectifs de détournements élevés. L'agglomération de Montréal compte aussi s'engager dans cette voie, comme annoncé dans le projet du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA08 240749 du 4 novembre 2008 (1084657015): Octroi de contrat pour la collecte des déchets (transport et enlèvement) pendant 5 ans (2009-2013), Déchets - collectes (transport et enlèvement), 2009-2013 - JR services sanitaires au prix total approximatif de 11 046 092,97 \$ pour 2 territoires à savoir D09-601 et D09-602- appel d'offres public SP-24-08-15 (2 soumissionnaires),

## DESCRIPTION

Les conteneurs semi-enfouis sont intéressants tant pour l'utilisateur que pour la collecte des déchets et le transport; ils offrent des avantages écologiques et financiers, des frais d'entretien très faibles, moins de coût de transport, moins de tournées de camions et moins d'émission de CO2.

L'appel d'offres public 13-13247 a été lancé le 16 octobre 2013 par la Direction de l'approvisionnement pour les 3 districts de l'arrondissement pour la collecte des déchets des conteneurs semi-enfouis.

L'analyse des résultats d'ouverture de soumission est présentée dans le tableau ci-dessous.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total</b>
9064-3032 QUÉBEC INC. (JR Services Sanitaires)	139 694,62 \$
Entreprise Sanitaire FA Ltée	215 571,23 \$
Estimation	212 473,80 \$
Coût moyen des soumissions reçues	177 632,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	75 876,61 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	54 %
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)	72 779,18 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)	-34 %

Le prix unitaire, pour la collecte des ordures ménagères des conteneurs semi-enfouis, varie de 25.80\$ à 31.50\$.

Notre estimation avant le lancement de l'appel d'offres était basée sur les informations disponibles au niveau des fournisseurs des conteneurs semi-enfouis.

À la lumière de ce qui précède, nous recommandons donc l'octroi de contrat au plus bas soumissionnaires à savoir 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) pour le montant de 139 694.62 \$ taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

Afin de maintenir le service de collecte de déchets à partir du 3 janvier 2014, et afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles selon les orientations de l'Arrondissement et du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, la Direction des travaux publics recommande l'octroi du contrat pour la collecte des conteneurs semi-enfouis dans l'arrondissement de Ville-Marie 2014-2015.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant global de la soumission s'élève à 139 694,62 \$ taxes incluses répartie comme suit:

1 ère année : 72 641.20 \$  
2 ème année : 67 053.42 \$

Les montants seront prévus au budget de fonctionnement selon l'intervention des services financiers

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat de collecte ordures ménagères des conteneurs semi-enfouis n'est pas octroyé par le conseil d'arrondissement au plus tard à la séance du 19 novembre 2013, nous ne pouvons pas faire la collecte aux Habitations Jeanne-Mance . Aussi l'installation des nouveaux conteneurs semi-enfouis dans l'arrondissement sera retardée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement : 19 novembre 2013  
Début du contrat : 4 janvier 2014  
Fin de contrat : 30 novembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(France LABRECQUE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Richard ACHILLE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Sonia BEDDER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yasmina ABDELHAK  
Ingenieure

**Tél :** 000 000 000  
**Télécop. :** 514 868 3293

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

**Tél :** 000 000 000  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-11-07

**Dossier # :1136140013**



**Dossier # : 1135382011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 156 929.38 \$ à l'adjudicataire J. René Lafond inc. pour la fourniture de deux tracteurs compacts articulés et autoriser une dépense maximale de 156 929.38 \$ (appel d'offres public: 13-13052 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 156 929.38\$, pour la fourniture de deux tracteurs compacts articulés (appel d'offre public 13-13052 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à J. René Lafond Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 156 929.38\$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'affecter un montant de 150 104.88\$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-15 11:12

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1135382011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 156 929.38 \$ à l'adjudicataire J. René Lafond inc. pour la fourniture de deux tracteurs compacts articulés et autoriser une dépense maximale de 156 929.38 \$ (appel d'offres public: 13-13052 - 2 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

La division de la voirie désire faire l'achat de deux tracteurs compacts articulés à voie étroite d'une puissance minimale de 35.05KW (47 HP) à quatre roues motrices, Modèle Neuson, WL-30, 2013 auprès l'adjudicataire J. René Lafond.

Ces deux appareils serviront au déneigement des trottoirs et à l'épandage de sel durant la saison hivernale et au nettoyage des trottoirs au cours de la saison estivale. Ces deux tracteurs viendront s'ajouter à notre parc de véhicules afin d'optimiser les opérations.

Les appareils seront livrés séparément en fonction des besoins et de la disponibilité. Nous attendons l'ensemble de la livraison pour la saison 2014/2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

## DESCRIPTION

La division de la voirie désire faire l'achat de deux tracteurs compacts articulés à voie étroite d'une puissance minimale de 35.05KW (47 HP) à quatre roues motrices, Modèle Neuson, WL-30, 2013 auprès l'adjudicataire J. René Lafond. Nous ajoutons les accessoires suivants pour répondre aux divers besoins des opérations:

- 2 Chasse neige frontal d'une largeur de 60 pouces
- 2 Ensemble de quatre pneus d'été montés sur jante
- 2 Points d'ancrage sur pivot sur le châssis arrière
- 1 Système de rampe frontale de rinçage à trottoir
- 2 Pneus d'hiver clouté monté sur jante
- 2 Pneus d'été monté sur jante

## JUSTIFICATION

De façon plus précise, l'achat de ces tracteurs nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la porté les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que J. René Lafond Inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 30 octobre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que J. René Lafond inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 30 octobre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 30 octobre 2013 par le service d'approvisionnement.

<b>Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total</b>
1 - J.-René Lafond Inc.	150 019.38 \$	N/A \$	150 019.38 \$
2 - Les Équipements Colpron Inc.	158 992.03 \$	N/A \$	158 992.03 \$
Estimé interne	157 000 \$	N/A \$	157 000 \$
Coût moyen des soumissions reçues			154 505.71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			4 486.33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			8 972.65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			5.98%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			6 980.62 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			4.65%

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputatio  
000000-00000-32005



Devis: 51113A11

Description: Fourniture de tracteur compact articulé à voie étroite d'une puissance minimale de 35 HP) à quatre (4) roues motrices.

Marque / Modèle / Année : Wacker Neuson, WL-30, 2013

Appel d'offres public : 13-13052 (2 soum.)

Adjudicataire : J. René

Délai de livraison: 30 à 60 jours suite à l'émission du bon de commande

**Client : Arrondissement Ville-Marie**

Description	Prix unitaire	Qté	Prix x Qté	
Article 1 Tracteur	58 700,00 \$	2	117 400,00 \$	
Article 2 Chasse-neige frontal d'une largeur de 60 po.	4 300,00 \$	2	8 600,00 \$	
Article 5 Ensemble de quatre (4) pneus d'été montés sur jante	1 840,00 \$	2	3 680,00 \$	
Article 7 Points d'ancrage sur pivot sur le châssis arrière du tracteur	400,00 \$	2	800,00 \$	
				130
<b>Options</b>				
Article 8 Système de rampe frontale de rinçage à trottoir	3 500,00 \$	1	3 500,00 \$	
Article 9 Pneu d'hiver clouté monté sur jante	780,00 \$	2	1 560,00 \$	
Article 10 Pneu d'été monté sur jante	475,00 \$	2	950,00 \$	
				6
			TOTAL :	136
		5,000%	TPS :	6
		9,975%	TVQ :	13
Option non taxable	- \$	0	Non taxable :	
			TOTAL + TAXES :	156
			RETOUR TPS :	6
			TOTAL SOUSTRAIT DU RETOUR TPS :	150

**Intervenants - dossier décisionnel**

Si un dossier décisionnel pour l'octroi de contrat est requis, vous devez acheminer les demandes d'intervention aux personnes suivantes :

- Direction du matériel roulant et des ateliers: **Lucie Mc Cutcheon**
- Direction de l'approvisionnement: **Renée Veillette** ou **Luc Trottier**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_ - arr.

**Tél :** 0000

**Télécop. :** 0000

### ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000

**Télécop. :** 0000

**Date d'endos. :** 2013-10-31

**Dossier # :1135382011**

**Dossier # : 1135382012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 169 026.22\$ à l'adjudicataire Michel Gohier Itée pour la fourniture de quatre épandeurs et autoriser une dépense maximale de 169 026.22 \$ (appel d'offres public: 13-13143 - 2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 169 026.22\$, pour la fourniture de quatre épandeurs (appel d'offre public 13-13143 - 2 soumissionnaires);  
D'accorder, à cette fin, un contrat à Michel Gohier Itée., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 169 026.22\$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'affecter un montant de 161 675.66\$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-15 11:13**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 169 026.22\$ à l'adjudicataire Michel Gohier Itée pour la fourniture de quatre épandeurs et autoriser une dépense maximale de 169 026.22 \$ (appel d'offres public: 13-13143 - 2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Cet achat s'inscrit dans le programme de renouvellement de la flotte de véhicules de l'arrondissement de Ville-Marie.

Ces épandeurs seront installés sur nos véhicules six roues et seront affectés à l'épandage de fondants et d'abrasifs en période hivernale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

- 1 885 574 \$ pour le renflouement de la réserve neige;
  - 529 429 \$ pour la réserve santé et sécurité;
  - 131 513 \$ pour l'entretien du Quartier des spectacles;
  - 143 402 \$ pour la réserve pour imprévus;
  - 5 097 482 \$ pour les surplus libres;
  - 4 500 000 \$ pour la mise à niveau de la flotte de véhicules;
- (Dossier 1132519001)

**DESCRIPTION**

L'arrondissement désire faire l'Acquisition de quatre épandeur détachable de 7VC installé sur un module épandeur fourni pas la Ville adapté sur un camion "multimode" de classe 393, de Modèle Henderson FSH auprès de l'adjudicataire Michel Gohier Itée.

**JUSTIFICATION**

De façon plus précise, l'achat de ces tracteurs nous permettra de mieux adapter nos besoins opérationnels et d'optimiser nos activités en regard du temps d'intervention en ayant à la portée les différents outils nécessaires.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Michel Gohier Ltée recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 4 novembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que Michel Gohier Ltée ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 4 novembre 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 4 novembre 2013 par le service d'approvisionnement.

<b>Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total</b>
1 - Michel Gohier Ltée	128 312.10 \$	N/A	128 312.10 \$
2 - Tenco Inc.	162 229.73 \$	N/A	162 229.73 \$
3 - Lanau Industries Inc.	158 734.49 \$	N/A	158 734.49 \$
Estimé interne	160 000\$	N/A	160 000\$
Coût moyen des soumissions reçues			149 758.77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			16.71%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			33 917.63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			26.43%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			(31 687.90)\$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			(24.69)%

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes proviennent du surplus d'immobilisation véhicules et équipement sous l'imputation budgétaire 2438-0000000-000000-00000-32005

Devis: 92413A11				
Description: Fourniture et installation d'un épandeur détachable de 7 VC installé sur un module épandeur fourni par la Ville adapté sur un camion "multimode" de classe 393.				
Marque / Modèle : Henderson, FSH				
Appel d'offres public : 13-13143 (2 soum.)			Adjudicataire : Michel Gohier ltée	
Client : Arrondissement Ville-Marie				
	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Épandeur	35 212,82 \$	4	140 851,28 \$	140 851,28 \$
<b>Options</b>				
Article 17.1. Ajustement automatique de la tension du convoyeur par pression hydraulique	775,00 \$	4	3 100,00 \$	
Article 17.2. Système d'arrosage du retour de chaînes	765,00 \$	4	3 060,00 \$	
				6 160,00 \$
			TOTAL :	147 011,28 \$
		5,00%	TPS :	7 350,56 \$
		9,975%	TVQ :	14 664,38 \$
Option non taxable	- \$	0	Non taxable :	- \$
			TOTAL + TAXES :	169 026,22 \$
			RETOUR TPS :	7 350,56 \$
			TOTAL SOUSTRAIT DU RETOUR TPS :	161 675,66 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
 Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Luc TROTTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-04

**Dossier # :1135382012**





**Dossier # : 1131701004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1000 \$ à Espace pour la vie

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1000 \$ à Espace pour la vie.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-15 10:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1131701004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1000 \$ à Espace pour la vie

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin de stimuler les inscriptions à l'infolettre de Ville-Marie, et ainsi favoriser le rayonnement des projets et des services de l'arrondissement, la Division des communications organise un concours permettant aux lecteurs de gagner un forfait dans les institutions Espace pour la vie.

L'infolettre de l'arrondissement de Ville-Marie est diffusée aux deux semaines parmi les quelque 3 800 abonnés actuels. Elle met en lumière les programmes, services, projets et faits saillants de l'administration et fait la promotion des activités et des points d'intérêt du territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La contribution de 1000 \$ correspond à des billets pour deux familles de 4 personnes et inclut des billets pour des visites guidées dans toutes les installations, des repas ainsi qu'une nuit au Biotôme.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que décrit dans les interventions financières.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marise RONDEAU  
Secrétaire d'unité administrative

**Tél :** 514 868-5177  
**Télécop. :** 514 872-2351

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle ROUGIER  
Chef de division

**Tél :** 514 868-5177  
**Télécop. :** 514 872-2351  
**Date d'endos. :** 2013-11-08

**Dossier # :1131701004**



**Dossier # : 1132701114**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2013

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-10-18 15:29

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701114**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du **1<sup>er</sup> au 30 septembre 2013**

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

#### ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-10-11

**Dossier # :1132701114**



**Dossier # : 1134870006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 septembre 2013.

De prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 septembre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 09:40

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134870006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt de l'évolution budgétaire au 30 septembre 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le rapport des projections budgétaires au 30 septembre 2013 est déposé tel que demandé par le directeur d'arrondissement.

Ce rapport doit être déposé semestriellement au Conseil d'arrondissement en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le rapport d'évolution budgétaire au 30 septembre 2013, transmis au Service des finances le 18 octobre 2013, est déposé en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

Ces documents sont soumis à titre informatif.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un surplus de 4 952 600 \$ est anticipé au niveau des revenus en tenant compte des résultats de l'année précédente et du réel à date, principalement pour les revenus de permis de modification et de construction.

Un dépassement de 2 833 600 \$ est anticipé sur le plan des dépenses, principalement en raison du plan d'action propreté 2013 de l'arrondissement de Ville-Marie et des besoins additionnels de

la voirie.



**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe LEMIRE  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514-872-4512  
**Télécop. :** 514 868-3330

**ENDOSSÉ PAR**

Manon PELLETIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-2995  
**Télécop. :** 514 872-3330  
**Date d'endos. :** 2013-10-29

**Dossier # :1134870006**



**Dossier # : 1132701118**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2013

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-12 11:07

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1132701118**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.  
 La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du **1<sup>er</sup> au 31 octobre 2013**

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

#### ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-11-12

**Dossier # :1132701118**

**Dossier # : 1135382015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la prise de possession d'une souffleuse en provenance du Fonds d'inventaire du DMRA et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un appareil de valeur équivalente d'une dépense maximale de 175 000\$, autoriser une dépense interne de 36 000\$ auprès du DMRA pour l'installation de quatre modules avec pattes rétractables sur épandeurs et autoriser une dépense interne de 62 000\$ auprès du DMRA pour 2 chasse neige avec carcans ainsi que deux sous châssis.

D'approuver la prise de possession d'un tracteur chargeur en provenance du Fonds d'inventaire de la Direction du matériel roulant et des ateliers et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un appareil semblable d'une valeur maximale de 175 000 \$;;  
D'autoriser une dépense de 36 000\$ pour l'installation de quatre modules avec pattes auprès de la Direction du matériel roulant et des ateliers;

D'autoriser une dépense de 62 000\$ pour 2 chasses neige avec carcans ainsi que deux sous châssis auprès de la Direction du matériel roulant et des ateliers;

D'affecter un montant total approximatif de 273 000\$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de ces dépenses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-11 15:42

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135382015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la prise de possession d'une souffleuse en provenance du Fonds d'inventaire du DMRA et confirmer le renflouement du fonds par l'achat d'un appareil de valeur équivalente d'une dépense maximale de 175 000\$, autoriser une dépense interne de 36 000\$ auprès du DMRA pour l'installation de quatre modules avec pattes rétractables sur épandeurs et autoriser une dépense interne de 62 000\$ auprès du DMRA pour 2 chasse neige avec carcans ainsi que deux sous châssis.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et vue d'améliorer les processus et la performance d'acquisition / remplacement des équipements, nous désirons nous prévaloir du Fonds d'inventaire pour l'acquisition d'une souffleuse pour laquelle les délais de livraison auraient pu compromettre notre offre de services aux citoyens. Le présent dossier a donc pour but de rembourser la Direction du matériel roulant et des ateliers pour la souffleuse que nous recevrons sous peu en achetant, en contrepartie, un appareil de valeur équivalente qui serait remis dans le Fonds d'inventaire pour les besoins éventuels des arrondissements.

Les quatre modules avec pattes rétractables seront installés sur les épandeurs demandés sous le dossier 1135382012.

Les deux chasses neige avec carcans ainsi que les deux sous châssis seront installés sur les 1135382013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0344: Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 / Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements

CA13 240234: D'approuver la répartition des surplus de gestion 2012 de l'arrondissement, totalisant 12 287 400 \$, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal, de la façon suivante et ce conditionnellement à l'adoption des surplus d'arrondissement par le conseil municipal :

## DESCRIPTION

Procéder à la substitution d'un équipement cédé par le Fonds d'inventaire par un véhicule de valeur équivalente de la Direction du matériel roulant et des ateliers. Dans le cas présent, nous estimons la valeur de la souffleuse à un montant approximatif de 160 000\$ plus taxes.

## JUSTIFICATION

La procédure de renflouement du Fonds d'inventaire initiée par la Direction du matériel roulant et des ateliers nous permettra d'acquérir une souffleuse sans subir de délai d'attente car l'unité est déjà disponible.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et aux numéro de projets sont indiquées dans l'intervention du services des finances de l'arrondissement.

COMMANDE INTERNE				
DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS				
<b>Pour officialiser cette commande, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel (décision des instances ou décision déléguée) dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour cette dépense. Pour ce dossier, vous devez acheminer une demande d'intervention à Lucie Mc Cutcheon.</b>				
Commande interne				
Fournisseur: Direction du matériel roulant et des ateliers				
Client : Arrondissement Ville-Marie				
Description	Prix unitaire	Qté		Total soum.
Module avec pattes rétractables	9 000,00 \$	4	Non taxable	36 000,00 \$
TOTAL :				36 000,00 \$

COMMANDE INTERNE				
DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS				
<b>Pour officialiser cette commande, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel (décision des instances ou décision déléguée) dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour cette dépense. Pour ce dossier, vous devez acheminer une demande d'intervention à Lucie Mc Cutcheon.</b>				
Fournisseur: Direction du matériel roulant et des ateliers				
Client : Arrondissement Ville-Marie				
Description	Prix unitaire	Qté		Total sou
Chasse-neige avec carcan	25 000,00	2	Non taxable	50 000
Sous-châssis multi-mode	6 000,00	2	Non taxable	12 000
TOTAL :				62 000

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prise de possession dès l'acceptation du conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DENIS  
C/s trav.& deneigement\_- arr.

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 872-2006  
**Date d'endos. :** 2013-11-05

**Dossier # :1135382015**





**Dossier # : 1136347041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure relativement aux saillies du bâtiment résidentiel situé au 99999, rue Saint-André (Solano)

D'accorder, pour le bâtiment situé au 99999, rue Saint-André (Solano), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment dont les saillies sont dérogoires, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 17 du règlement concernant la construction de bâtiments sur les emplacements délimités par les rues Notre-Dame, Saint-Hubert, de la Commune et Amherst (01-100) (Solano).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 09:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1136347041**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure relativement aux saillies du bâtiment résidentiel situé au 99999, rue Saint-André (Solano)

**CONTENU****CONTEXTE**

Des dérogations mineures relatives à la phase 4 du projet Solano ont fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 8 août 2013 et d'une résolution (CA13 240515) le 11 septembre. Elles touchaient l'alignement, les hauteurs et les accès véhiculaires sans toutefois aborder la question des balcons. Ceux qui sont situés sur la façade de la rue de la Porte-de-Québec dérogent à l'article 17 du Règlement concernant la construction de bâtiments sur les emplacements délimités par les rues Notre-Dame, Saint-Hubert, de la Commune et Amherst (01-100).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 240515 - 11 septembre 2013 - Accorder une dérogation mineure portant sur l'alignement, les hauteurs et les accès véhiculaires à un bâtiment au croisement des rues de la Porte-de-Québec et Saint-André (Solano).

**DESCRIPTION**

Depuis 2001, le projet situé au coin de la rue Saint-André et la rue de la Porte-de-Québec fait l'objet d'un « règlement concernant la construction de bâtiments sur les emplacements délimités par les rues Notre-Dame, Saint-Hubert, de la Commune et Amherst (01-100) » qui permet de déroger aux articles 7, 53, 56, 58, 90 et 96 du règlement d'urbanisme en vigueur à ce moment (R.R.V.M., chapitre U-1).

Le règlement 01-100 qui est toujours en vigueur encadre notamment la question des balcons à l'article 17 et se lit ainsi : « Toute saillie située à une hauteur de plus de 4 m sur un plan de façade autre qu'un plan de façade en alcôve, incluant une marquise ou un balcon, doit être d'au plus 1 m. ». Trois rangées de balcons sur le basilaire de la façade de la rue de la Porte-de-Québec dérogent à cette disposition puisqu'ils constituent des saillies qui varient de 1,5 m à 2,7 m.

**JUSTIFICATION**

Si ces balcons dérogent à la profondeur maximale d'une saillie, leur retrait par rapport au plan de façade le plus avancé permet d'atténuer l'impact et de donner l'illusion d'une forme d'alcôve autorisée selon le règlement 01-100. De plus, les balcons situés dans la tour respectent toutes les dispositions du règlement et le requérant a travaillé de concert avec l'arrondissement pour le choix de leur emplacement. Enfin, les phases antérieures du projet

Solano ont bénéficié de dérogations mineures similaires concernant les balcons en saillie et ont fait l'objet de résolutions en 2010 (CA10 240352) et en 2011 (CA11 240690). Ainsi, dans une perspective d'unité d'ensemble pour un projet résidentiel de haute densité, l'arrondissement de Ville-Marie considère qu'il est souhaitable de permettre de déroger à la profondeur maximale prévue pour les balcons en saillie situés sur la rue de la Porte-de-Québec.

Ces dérogations respectent l'ensemble des critères d'évaluation du règlement sur les dérogations mineures.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public publié 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;  
Dépôt de demandes de permis de transformation et de certificat d'occupation;  
Émission du permis de transformation et du certificat d'occupation.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux dispositions du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);  
Conforme au plan d'urbanisme.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier LÉGARÉ  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** .  
**Télécop. :**

Sylvain Villeneuve, chef de  
division urbanisme

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** xxx xxx-xxxx

**Date d'endos. :** 2013-10-28

**Dossier # :1136347041**



**Dossier # : 1136347030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

D'accorder, pour les locaux situés au 105 à 175, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

D'assortir cette autorisation à la condition suivante :

- seuls les usages commerciaux de la catégorie M.9 sont autorisés dans les locaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine montrés sur plan de localisation déposé par la Société de la Place-des-Arts et estampillé par l'arrondissement le 12 septembre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-17 14:22

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU du 8 août 2013: avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

514-872-3794

**Tél :**

**Télécop. :** 514 868-4912

**Dossier # :1136347030**

## IDENTIFICATION

Dossier # :1136347030

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

## CONTENU

## CONTEXTE

Une requête d'autorisation a été déposée le 12 septembre 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'autoriser les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts)

Le projet déroge aux usages prescrits dans ce secteur associé à la catégorie E.6 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, 134). L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 240199 - 1136090034 - 2013-04-25 - Adopter un règlement ne comportant que les dispositions du Règlement CA-24-282.97 qui n'ont pas entraîné la désapprobation du règlement lors de l'examen de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal – Adoption - Modification des usages prescrits dans le secteur

## DESCRIPTION

Les locaux visés par la présente autorisation sont situés au rez-de-chaussée l'Édifice des théâtres (Théâtre Maisonneuve et Théâtre Jean-Duceppe) de la Place-des-Arts à l'est de l'entrée principale. Ils sont aménagés initialement pour être directement accessibles de la rue Sainte-Catherine et ont une superficie cumulée d'environ 1 700 m<sup>2</sup>.

Ces locaux ont été occupés par différents établissements commerciaux à travers le temps, dont un bar laitier, des bureaux et des studios de production. Depuis le déménagement de la Vitrine culturelle dans l'édifice lui étant dédié (2-22, rue Sainte-Catherine Est), les locaux sont vacants.

## Le programme

La présente demande vise à autoriser uniquement les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux visés (excluant les usages de la famille résidentielle.)

## **Cadre réglementaire**

En vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, 134), seuls les usages de la catégorie E.6 sont autorisés pour le quadrilatère de la Place-des-Arts. Or en vertu de l'article 302 dudit règlement, la catégorie E.6 regroupe les établissements opérant dans les domaines de l'éducation et de la culture, ainsi que les services des gouvernements fédéral, provincial et municipal de même que des sociétés paragonnementales. Bien que cette catégorie comprenne certains usages commerciaux, elle ne permet pas l'intensité commerciale de la catégorie M.9 qui regroupe les établissements de services et de vente au détail sans limites de superficie, les industries légères caractéristiques du centre-ville et les équipements collectifs et institutionnels (*sommaire décisionnel 1136347020*) .

## **JUSTIFICATION**

### **Recevabilité de la demande d'autorisation**

Le projet présenté est accueilli favorablement, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

La dérogation impliquée respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Une modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est en cours pour ajouter la composante « commerces (dans l'arrondissement de Ville-Marie) » à la liste des composantes de la catégorie «Grand équipement institutionnel» du tableau des catégories d'affectation du sol. L'entrée en vigueur de cette modification assurera la conformité de la présente autorisation au Plan d'urbanisme.

### **Justification des dérogations**

La rue Sainte-Catherine est une des principales artères commerciales de Montréal. Afin de consolider cette vocation, la continuité commerciale est exigée au Plan d'urbanisme de Montréal et le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – pôle Place-des-Arts souligne l'importance de favoriser cette continuité commerciale.

Dans ce contexte, les usages commerciaux actuellement prescrits associés à la catégorie E.6 limitent le potentiel commercial de ces locaux. Afin de permettre le déploiement de leur plein potentiel commercial, il est proposé d'autoriser les usages commerciaux de la catégorie M.9, catégorie qui correspond aux activités caractéristiques de la rue Sainte-Catherine en vertu du Règlement d'urbanisme. Cette modification permettrait à la Société de la Place-de-Arts d'élargir l'éventail des locataires potentiels pour ces espaces et favoriserait leur occupation ce qui est souhaitable pour l'animation de la rue Sainte-Catherine. Bien que la mission première de la Société soit de promouvoir la vie artistique et culturelle du Québec, elle doit afin d'y parvenir générer des revenus autonomes provenant notamment de la location d'espaces commerciaux. Considérant la superficie relativement restreinte des espaces visés, la modification proposée favorisera l'occupation des locaux sans restreindre la mission première de la Société de la Place-des-Arts.

En outre, il importe de souligner que les locaux visés ont été conçus dans les plans originaux de l'Édifice des théâtres réalisés par les architectes montréalais David, Barott et Boulva pour s'ouvrir sur la rue Sainte-Catherine et contribuer à l'animation de la rue. La présente autorisation est donc conséquente du concept architectural original. Par ailleurs, cette autorisation permettrait d'harmoniser les usages autorisés sur ce tronçon de la rue Sainte-Catherine, la catégorie d'usage M.9 étant exclusivement autorisée sur le quadrilatère occupé par le Complexe Desjardins situé au sud, et est donc pleinement compatible au



milieu d'insertion.

### **Évaluation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

- Considérant que le projet sera conforme au Plan d'urbanisme;
- Considérant que les locaux visés sont adjacents à la rue Sainte-Catherine et sont conçus pour s'ouvrir sur la rue;
- Considérant que la modification favorisera l'occupation de locaux vacants et l'animation de la rue;
- Considérant que les usages projetés sont compatibles au milieu d'insertion;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, à la condition :

- seuls les usages commerciaux de la catégorie M.9 sont autorisés dans les locaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine montrés sur plan de localisation déposé par la Société de la Place-des-Arts et estampillé par l'arrondissement le 12 septembre 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - adoption d'un premier projet de résolution
- Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Avis public 8 jours pour la demande de tenue de registre
- Conseil d'arrondissement - Adoption finale

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s.o.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU du 8 août 2013: avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télocop. :** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** .  
**Télocop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-09-17

**Dossier # :1136347030**

**Dossier # : 1136347029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet d'accorder, pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment à la résolution CA09 240583 adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2009 par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre l'ajout des usages « salle de spectacle » et « salle de réception ».

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » doivent demeurer complémentaires à l'usage « débit de boissons alcooliques »;
- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282;
- fixer un délai de 60 mois pour débiter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-19 16:43

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1136347029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande de modification de projet particulier le 30 août 2013 afin de permettre les usages « salle de spectacle » et « salle de réception ». La construction du bâtiment, les usages et la hauteur ont été autorisés par projet particulier le 1<sup>er</sup> septembre 2009 (CA09 240583) et le 16 juin 2010 (CA10 240324). La demande de permettre les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » déroge au projet particulier de 2009, uniquement en regard des usages autorisés.

L'autorisation demandée peut-être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA09 240583 - 1<sup>er</sup> septembre 2009 - Projet particulier autorisant la construction du bâtiment et les usages à l'intérieur de celui-ci

CA10 240324 - 16 juin 2010 - Modification au projet particulier de 2009 en autorisant une hauteur maximale du bâtiment de 28 mètres au lieu de 34 mètres

**DESCRIPTION****Description du site**

Le site se trouve au centre de l'arrondissement de Ville-Marie et au coeur du Quartier des spectacles. Le projet est localisé au croisement de la rue Sainte-Catherine, principale artère commerciale de la ville et du boulevard Saint-Laurent, premier axe de croissance de la ville dont la valeur historique et culturelle marque depuis toujours l'imaginaire montréalais.

Le bâtiment offre au rez-de-chaussée et au deuxième étage, des espaces destinés à vocation culturelle dont la Vitrine culturelle de Montréal (VCM), un guichet central de promotion et de vente de billets pour événement culturels ainsi qu'un bistro. Le sous-sol est réservé principalement aux équipements et espaces mécaniques. Les étages supérieurs sont offerts à des entreprises et organismes culturels et le dernier étage accueillera un

restaurant avec bar. Une terrasse extérieure y sera aussi aménagée.

### **Le programme**

Le projet de septembre 2009 prévoyait au dernier étage (6<sup>e</sup> étage) un restaurant et un débit de boissons alcooliques. Cependant, les usages « établissement exploitant l'érotisme », « salle de danse », « salle de spectacle » ou « salle de réception » associés à l'usage débit de boissons alcooliques étaient interdits en vertu des conditions édictées dans le projet particulier (CA09 240583).

Le requérant a acheté le dernier étage de l'immeuble le 2 juillet 2013. Il veut exploiter le débit de boissons alcooliques trois soirs par semaine en y présentant 3 petits spectacles par soir. Les spectacles ont lieu dans trois endroits différents du bar dans la soirée, s'intègrent dans le continuum du bar et il n'y a pas de prix d'entrée à la porte durant ces soirées. De plus, un soir par semaine, il y aurait un spectacle complet avec vente de billets pour y assister.

Aussi, les journées de relâche, il y aurait la possibilité de louer le lieu comme salle de réception ou comme bar/restaurant/spectacle pour les groupes, les entreprises et les fêtes privées. Il est à noter qu'un restaurant y est prévu ainsi qu'un café-terrasse sur le toit. Le café-terrasse est principalement situé du côté du boulevard Saint-Laurent. Le restaurant et le café-terrasse sont autorisés par la réglementation. Il est à noter que le débit de boissons alcooliques peut accueillir un maximum de 300 personnes, soit environ 175 places assises à l'intérieur et environ 120 places assises sur le café-terrasse. L'entrée des clients se ferait par l'accès situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent. S'il y a une file d'attente, elle serait située à l'intérieur du bâtiment dans le hall d'entrée.

Enfin, le requérant désire agrandir le bâtiment en aménageant une construction hors toit (mezzanine) à la même hauteur que les appentis mécaniques. Il n'y aura aucun spectacle à l'intérieur de cette mezzanine, seulement le prolongement du bar, soit 49 places assises. Également un deuxième petit café-terrasse de 49 places assises y serait aménagé. Cette mezzanine et ce deuxième café-terrasse seraient utilisés pour les réservations corporatives avant et après les spectacles. Donc, l'établissement pourrait accueillir au total un maximum d'environ 400 personnes. Cependant, cet agrandissement respecte le projet particulier de 2010 en regard de la hauteur permise et n'est pas une dérogation.

### **Paramètres réglementaires et dérogations**

La réalisation de ce projet requiert la dérogation suivante au projet particulier du 1<sup>er</sup> septembre 2009 (résolution CA09 240583) :

- Ajout des usages « salle de spectacle » et « salle de réception ».

## **JUSTIFICATION**

### **Éléments d'analyse**

La dérogation concernant l'usage semble acceptable étant donné que les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » sont autorisés par la réglementation d'urbanisme de Ville-Marie (01-282). En effet, s'il n'y avait pas la restriction du projet particulier de 2009, le requérant aurait pu opérer une salle de spectacle et une salle de réception de plein droit.

De plus, l'usage proposé n'occasionnera pas de nuisances supplémentaires sur les usages résidentiels existants et futurs. En effet, au sud du bâtiment visé, on retrouve déjà une salle de spectacle (Club Soda au 1223-1225, boulevard Saint-Laurent). Aussi, au 6<sup>e</sup> étage du côté de la rue Saint-Dominique, on retrouve un mur aveugle. Également, le café-terrasse du 6<sup>e</sup> étage qui est adjacent au bar se situe principalement du côté du boulevard Saint-Laurent. En conséquence, pour toutes ces raisons, nous estimons que la dérogation

demandée n'occasionnera pas d'impacts négatifs sur les futurs projets résidentiels situés sur les lots bornés par les rues Sainte-Catherine, Saint-Dominique et Berger.

Le projet cadre bien dans les orientations du Quartier des spectacles qui visent à favoriser les événements à caractère culturel dans le secteur. En effet, l'usage « salle de spectacle » vient renforcer la vocation culturelle du bâtiment construit en 2009 en associant la vocation de spectacle avec le débit de boissons alcooliques. Il est important de rappeler que la Ville de Montréal a octroyé le 22 octobre 2008 (CE08 1927) un montant de 5 M\$ afin de réaliser cet immeuble à des fins culturelles. De plus, le projet s'arrime bien avec les orientations de la Ville de Montréal visant à revitaliser le boulevard Saint-Laurent.

Enfin, le projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en matière des grandes affectations du sol.

Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail lors de la procédure de révision qui accompagnera la demande de permis de transformation.

### **Recommandation**

Considérant que les dérogations demandées peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation en vertu de l'article 2 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-011).

Considérant que les usages proposés sont autorisés dans le secteur.

Considérant que la dérogation demandée n'aura pas d'impacts négatifs sur les usages résidentiels à proximité.

Considérant que le projet cadre bien avec la vocation culturelle du Quartier des spectacles et de l'immeuble existant.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un avis favorable à l'égard de cette demande, et ce, aux conditions suivantes :

- que les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » demeurent complémentaires à l'usage « débit de boissons alcooliques »;
- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

À sa séance du 12 septembre 2013, le comité a émis un avis favorable à l'égard de la demande aux mêmes conditions que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site  
Assemblée publique de consultation

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution  
Affichage sur l'emplacement  
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement – Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire  
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution  
Dépôt d'une demande de permis de transformation  
Comité consultatif d'urbanisme – Révision architecturale  
Émission du permis de transformation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .

**Télécop. :**

Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de  
l'urbanisme

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

**Tél :** .

**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1136347029**



**Dossier # : 1136347031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe - 3000714996

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un immeuble de 10 étages, à des fins résidentielles avec rez-de-chaussée commercial, sur un terrain situé au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe en dérogation aux articles 9, 44, 51, 152, 153, 163, 605 et 617.1.4<sup>0</sup>, du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282).

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

1. Respecter substantiellement les usages, l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement au toit, conformément aux plans datés du 6 août 2013, réalisés par Rayside Labossière, Architectes et joints à la présente résolution.
2. Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)
3. Fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 10:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe - 3000714996

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête d'autorisation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction et d'occupation d'un immeuble de 10 étages, à des fins résidentielles avec rez-de-chaussée commercial, sur un terrain situé au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe.

Les dérogations de ce projet portent principalement sur la hauteur maximale prescrite (31,50 m au lieu de 12,5 m et 10 étages au lieu de 3), ainsi que sur la densité de 7,4 au lieu de 3.

La demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282. L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Projet précédent déposé en 2010 et retiré par la suite après une demande de référendum provenant d'une seule zone contiguë. Depuis, il a été autorisé l'implantation d'un projet de 10 étages sur le terrain situé immédiatement à l'ouest du site, qui correspond à la même hauteur de 10 étages que le présent projet.

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'emplacement est situé au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe et il est adjacent au parc Miville-Couture localisé au coin du boulevard René-Lévesque et Amherst.

**Description du projet**

Il s'agit d'un projet résidentiel, avec commerce au rez-de-chaussée et vues sur le parc adjacent, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Hauteur de 10 étages (31,50 mètres au parapet);
- Densité 7,4, implantation 92 %;
- 39 logements, soit 4 à 5 logements par étage du 2<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup>, 3 logements au 9<sup>e</sup> et 2 logements au 10<sup>e</sup>
- 3 niveaux de sous-sol avec ascenseur pour 13 unités de stationnement de grande et petite dimensions et répondant au nombre exigé, salle électrique, espaces de rangement et salle à déchets avec accès au coin du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe;
- Bande de terrain en front du boulevard René-Lévesque achetée par promoteur, non constructible mais permettant d'ouvrir la façade de ce côté selon la directive CO10-057
- Matériaux : panneaux d'acier rouge, blanc et gris, fenêtres aluminium anodisé clair, bandes horizontales au niveau des planchers : tôle gris pâle, gris moyen, gris foncé et rouge, panneaux de béton, vitrage clair;
- Démolition d'un bâtiment existant commercial et résidentiel de 2 étages, vacant depuis 2006.

### **Cadre réglementaire**

Le zonage permet des usages R3 résidentiels avec commerce en usage conditionnel, des hauteurs de 2 à 3 étages (0 à 12,50 mètres), une densité maximale de 3, un taux d'implantation de 85 % et un mode d'implantation selon la règle d'insertion. C'est un secteur significatif (A) soumis à des normes pour le revêtement, le couronnement, les ouvertures et les saillies.

Dérogations : le projet déroge principalement à la hauteur (avec 10 étages au lieu de 3, et 31,50 m au lieu de 12,50 m), et à la densité (avec 7,4 au lieu de 3).

On note que l'usage commercial en rez-de-chaussée est limité aux usages compatibles et complémentaires au milieu d'insertion figurant dans la listes des usages conditionnels associés à la catégorie R3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282*. L'usage commercial demandé a une superficie de 147 m<sup>2</sup> alors que la superficie réglementaire est de 100 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, le projet est conforme au Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville (juin 2011) du Plan d'urbanisme : hauteur maximale de 45 mètres et densité maximale de 9.

### **JUSTIFICATION**

#### **Recevabilité de la demande d'autorisation**

Le projet de construction est accueilli favorablement considérant qu'il vient occuper une tête d'îlot en front du boulevard René-Lévesque. En effet, les bâtiments en tête d'îlot sont, selon l'approche en urbanisme privilégiée à Montréal, plus imposants que ceux existants au coeur des îlots. De plus, le projet s'implante sur le boulevard René-Lévesque, qui, de part son caractère prestigieux et sa grande emprise, favorise un encadrement par des projets de plus grande hauteur.

Le site possède par ailleurs une localisation stratégique à la porte d'entrée Est du centre-ville; il se situe dans la courbe du boulevard René-Lévesque et a donc une très grande visibilité, que l'on vienne de l'est ou de l'ouest; et il est situé de biais par rapport au futur développement des terrains de Radio-Canada. On note que ce terrain, très exigu, représente la moitié environ du terrain du projet Sofia, situé en face, côté sud du boulevard René-Lévesque, exigüité qui entraîne des contraintes importantes pour son développement, par exemple en terme de stationnement. Enfin, on relève la possibilité intéressante d'appropriation visuelle et d'animation du parc adjacent coin Amherst.

## **Recommandation**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable à ce projet considérant que :

- sa hauteur de 10 étages et sa densité de 7,4 s'intègrent au secteur et répondent aux modifications apportées dans le Cadre de révision des Hauteurs et densités du centre-ville du Plan d'urbanisme;
- les bâtiments situés en tête d'îlot sur le boulevard (le Sofia, Samcon, Pom, le Central, Radio-Canada en projet) sont de plus grandes hauteurs que dans les secteurs adjacents, ce qui confirme l'architecture urbaine à caractère prestigieux du boulevard;
- un nouveau projet, également de 10 étages, limitrophe au présent projet (entre les rues Wolfe et Moncalm), a été autorisé il y a quelques mois (Samcon : le Muz) et viendra s'ajouter aux bâtiments de plus grande hauteur sur le boulevard;
- le nombre et la superficie des zones visées et contiguës permettent désormais une meilleure répartition des signataires, à l'instar des autres zones visées et contiguës à l'échelle de la Ville, utilisées dans la procédure référendaire;
- le projet respecte les axes visuels et ne bloque pas les vues donnant sur l'église Saint-Pierre-Apôtre et le pont Jacques-Cartier;
- le secteur résidentiel au nord s'élève à 3 étages et les impacts, notamment en terme d'ensoleillement, ont été évalués en fonction des avantages et des inconvénients globaux du projet pour le secteur;
- le projet sera soumis à une révision selon le titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* afin de s'assurer d'un projet architectural de qualité.

## **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

- le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis préliminaire favorable au projet le 27 juin 2013 et un avis favorable le 12 septembre 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coûts de réalisation estimés à 4,5 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Standards applicables/économie d'eau et d'énergie/matériaux locaux/végétalisation recherchée pour les terrasses

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Construction et alignement du projet en tête d'îlot du boulevard René-Lévesque, bon encadrement de l'espace public en relation et en intégration aux autres bâtiments de grande hauteur du boulevard René-Lévesque.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est actuellement prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- Assemblée publique de consultation et adoption d'un deuxième projet de résolution;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution finale;
- Dépôt de la demande de permis;
- Approbation des plans en vertu des procédures prévues au titre VIII (révision architecturale devant le CCU).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet déroge au règlement d'urbanisme en termes de hauteur et de densité.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Rose GORROZ  
Conseillère en aménagement

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** .  
Sylvain Villeneuve, chef de la  
division urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** xxx xxx-xxxx

**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1136347031**



**Dossier # : 1136347018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11-240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - 3000709775

De modifier la résolution CA11-240757 (1114400021) en ajoutant l'alinéa suivant au premier paragraphe de son dispositif :  
« d) de déroger notamment aux articles 659 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'aménager 84 unités de stationnement pour vélo; »

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-04 09:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1136347018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11-240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - 3000709775

**CONTENU****CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin de modifier le *projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* adopté le 12 décembre 2011 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens (résolution CA11 240757), afin de déroger au nombre d'unités de stationnement pour vélos exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet consiste à ériger une tour d'une hauteur équivalant à celle du 1250, boulevard René-Lévesque Ouest (anciennement nommée IBM-Marathon). Le programme comprend un basilaire de 14 étages destiné à loger un bar, un restaurant, un centre sportif, un stationnement intérieur d'approximativement 400 places et enfin, au 14<sup>e</sup> étage, un grand hall d'accès aux résidences (sky lobby). Au-dessus du basilaire, la tour comprend 47 autres étages, qui cumulent plus de 700 logements. Notons que sur ces 47 étages, il pourrait également y avoir 15 étages dédiés à un hôtel, auquel cas, le projet compterait plutôt près de 495 logements et 240 chambres d'hôtel. Les coûts de construction de ce projet sont estimés à plus de 160 M\$.

Le projet, conçu et adopté conformément au Règlement d'urbanisme avant qu'il ne soit amendé au printemps 2013, prévoyait 68 places de stationnement pour vélos. Or, les changements apportés à la réglementation font en sorte qu'il est maintenant exigé d'en fournir 118.

L'empreinte au sol de la tour proposée correspond à l'actuelle place du Centenaire des

Canadiens. Comme le stationnement est prévu dans le basilaire de la tour, la gestion de l'espace est extrêmement complexe. En plus de l'exiguïté du site, plusieurs raisons techniques font en sorte que l'espace disponible pour aménager les stationnements en sous-sol est limité, notamment, présence du tunnel de la ligne orange du métro et la présence de roc.

Dans le but de se conformer aux exigences du règlement, les architectes du projet ont ajouté des places de stationnement pour vélos au rez-de-chaussée, pour des raisons d'accessibilité et de sécurité. Ce sont donc 84 unités de stationnement pour vélos qui sont maintenant proposées, soit 32 de moins que le nombre exigé.

## **JUSTIFICATION**

D'une part, le nombre d'unités de stationnement proposé dépasse les exigences de l'ancienne version du règlement sur la base duquel le projet a été élaboré. D'autre part, le projet est prévu à proximité des stations de métro Lucien-L'allier et Bonaventure, de la gare centrale et de la gare de trains de banlieue Lucien-L'allier, ainsi que de plusieurs stations de BIXI. Enfin, l'aménagement d'un plus grand nombre d'unités de stationnement pour vélos serait à la fois très complexe et très coûteux étant donné l'espace disponible limité.

### **Conclusion**

La Direction de l'aménagement et des services aux entreprises considère que les dérogations au nombre d'unités de stationnement pour vélos exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) sont acceptables, compte tenu que le nombre d'unités proposé est supérieur à celui exigé par le règlement avant son amendement au printemps 2013 et que le projet est bien desservi par les transports en commun et le service de vélo-partage BIXI.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PARÉ  
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-08-15

**Dossier # :1136347018**



**Dossier # : 1136347010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton)

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Ritz-Carlton), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement aux conditions associées à l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit. D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- l'exploitation du café-terrasse doit se faire exclusivement sur la terrasse illustrée sur le plan d'aménagement de la piscine réalisé par la firme PXDI et estampillé par l'arrondissement le 19 juillet 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-08-28 11:21

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1136347010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton)

## CONTENU

## CONTEXTE

Une requête d'autorisation a été déposée le 17 juin 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'autoriser l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Ritz-Carlton).

Le projet déroge aux conditions associées à l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

## DESCRIPTION

**Recevabilité de la demande d'autorisation**

Le bâtiment visé par la demande a été construit en 1910 et occupé depuis 1912 par l'Hôtel Ritz-Carlton. Il est implanté au sud de la rue Sherbrooke sur la tête d'îlot formée par les rues Drummond et de la Montagne dans le Mille du carré doré. Le volume original a subi plusieurs transformations, dont des agrandissements majeurs en 1956 et plus récemment pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement qui incluait notamment la rénovation complète de l'hôtel, l'ajout d'un volume de 8 étages du côté de la rue de la Montagne et de deux étages sur le bâtiment existant pour aménager 45 logements, les *Résidences au Ritz-Carlton*. Ces travaux sont maintenant complétés et l'hôtel a repris ses activités.

C'est dans la foulée de ces travaux majeurs qu'une piscine intérieure a été aménagée au 12<sup>e</sup> étage dans l'aile du côté Drummond. L'espace piscine comprend le bassin surélevé adjacent à la façade de la rue Drummond, une aire de détente de 90 m<sup>2</sup>, et une terrasse de 70 m<sup>2</sup>. Cette terrasse est séparée de l'aire de détente par des portes vitrées coulissantes. Un hall de réception fermée donne accès à l'espace piscine et des vestiaires sont à la disposition des utilisateurs. L'utilisation de la piscine est exclusive aux clients de l'hôtel et aux propriétaires des *Résidences au Ritz-Carlton*. Le café-terrasse serait aménagé sur la terrasse existante sans travaux additionnels.

## **Le programme**

La présente demande vise de prolonger les usages restaurant et débit de boissons alcooliques autorisés uniquement à l'intérieur sur la terrasse extérieure existante de 70 m<sup>2</sup>.

## **Cadre réglementaire**

En vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'exploitation d'un restaurant ou d'un débit de boissons alcooliques en plein air est définie comme un café-terrasse. En vertu de l'article 392, un café-terrasse est autorisé sur le toit d'un bâtiment aux conditions suivantes :

1. il est situé dans un secteur de la catégorie M.5, M.6, M.8 ou M.9, selon les conditions de la classe C, ainsi que dans un secteur de la catégorie M.10 ou M.11 ou sur un bâtiment occupé par un usage équipement collectif et institutionnel;
2. il est rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé au même niveau ou au niveau immédiatement inférieur;
3. il n'est pas situé au même niveau qu'un logement ni au niveau immédiatement supérieur;
4. le terrain sur lequel il est situé n'est pas adjacent à un terrain occupé par un bâtiment comportant au moins un logement.

L'aménagement du café-terrasse projeté ne respecterait que la deuxième condition, les usages restaurant et débit de boissons alcooliques étant déjà autorisés dans l'ensemble de l'établissement incluant l'espace piscine. Or, le bâtiment est situé dans un secteur M.7, le café-terrasse serait situé au même niveau que les logements du 12<sup>e</sup> étage des *Résidences au Ritz-Carlton* et le bâtiment est adjacent à un terrain occupé par un bâtiment comportant 1 logement (2224, rue Drummond).

## **JUSTIFICATION**

Le projet présenté est accueilli favorablement, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement. La dérogation impliquée respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

### **Justification des dérogations**

Le café-terrasse proposé aura une superficie restreinte de 70 m<sup>2</sup> et sera dédié exclusivement aux clients de l'hôtel et aux propriétaires des *Résidences au Ritz-Carlton*, incluant les propriétaires occupant les logements à proximité de la terrasse. L'espace piscine étant localisé dans l'aile Drummond, le café-terrasse serait séparé physiquement de la portion habitation du bâtiment localisée dans le corps principal du bâtiment du côté de la rue Sherbrooke. Ces logements ont façade sur Sherbrooke et le corridor commun aménagé le long du mur arrière assure une interface avec l'espace piscine.

Concernant la présence d'un logement dans le bâtiment de 3 étages situé au 2224, rue Drummond, le café-terrasse serait situé au 12<sup>e</sup> étage de l'hôtel à environ 30 m d'élévation de ce logement. De plus, la terrasse où serait exploité le café-terrasse est orientée vers la cour arrière du bâtiment et est complètement encastrée dans le volume du bâtiment limitant les risques de nuisance sur le voisinage associés à ce type d'occupation.

En terminant, l'ajout de cet usage aux activités de l'hôtel est pleinement complémentaire et n'aura pas d'impact perceptible sur le milieu d'insertion.

## **Évaluation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

Considérant que le projet est conforme au Plan d'urbanisme;  
Considérant que l'usage projeté est compatible au milieu d'insertion et complémentaire aux activités de l'hôtel;  
Considérant que la localisation et l'implantation du café-terrasse minimisent les risques de nuisances;  
Considérant que les logements situés au même niveau sont séparés physiquement de l'espace piscine;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, à la condition suivante :

l'exploitation du café-terrasse doit se faire exclusivement sur la terrasse illustrée sur le plan d'aménagement de la piscine réalisé par la firme PXDI et estampillé par l'arrondissement le 19 juillet 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme  
Conseil d'arrondissement - adoption d'un premier projet de résolution  
Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution  
Avis public 8 jours pour la demande de tenue de registre  
Conseil d'arrondissement - Adoption finale  
Demande de certificat d'occupation  
Émission du certificat.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Plan d'urbanisme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU 8 août 2013: avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** xxx xxx-xxxx  
**Date d'endos. :** 2013-08-21

**Dossier # :1136347010**

**Dossier # : 1124400059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

De modifier le projet de résolution en ajoutant, à la suite du troisième paragraphe;  
D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

D'accorder, pour les lots 1 181 639, 1 181 784, 1 284 538 et PC-01702 bordant les rues Saint-Amable et Saint-Vincent et la place Jacques-Cartier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir les édifices portant les numéros 419 à 437, rue Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, malgré notamment les articles 10, 377.1 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin d'aménager un complexe hôtelier conformément aux plans numérotés A-101, A-101-WG, A-104, A-108, A-301 à A-304, A-351 et A-353, réalisés par Béique, Legault, Thuot, architectes, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 août 2013.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la hauteur maximale du bâtiment est de 25 mètres incluant les dépassements au toit;
- respecter substantiellement un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- la toiture de la Maison Cherrier ne doit comporter aucun usage (terrasse);
- malgré la condition mentionnée en b), les nouvelles portes d'entrée aux 422-430, place Jacques-Cartier devront être positionnées dans l'alignement de la façade et non en retrait de celle-ci;
- de soumettre lors de la demande de permis une analyse acoustique signée par un professionnel spécialisé en la matière ainsi qu'un document et des plans décrivant les mesures de mitigation prévues afin de réduire les niveaux sonores à l'intérieur du bâtiment adjacent au nord (432-436, place Jacques-Cartier);
- de soumettre lors de la demande de permis une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel des coûts de préservation et de restauration de la Maison Edward-William-Gray (427-437, rue Saint-Vincent) et de la Maison Cherrier (419-423, rue Saint-Vincent) selon les orientations de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'en assurer la réalisation;

- soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;

D'exiger du propriétaire des lots et des édifices ci-haut mentionnés la mise en place, avec la collaboration de l'arrondissement de Ville-Marie, d'un comité de bon voisinage pendant toute la durée des travaux de construction selon les modalités décrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 11:54

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124400059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**



Le présent addenda vise à apporter un changement mineur au projet particulier. Suite aux commentaires formulés lors de l'affichage de l'avis public sur les bâtiments visés, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la mise en place d'un comité de bon voisinage pour la durée des travaux de construction.

**La mise en place d'un comité de bon voisinage**

Ce comité de bon voisinage serait de nature informative et consultative, et pourrait être composé des personnes suivantes :

- 1 représentant les commerçants du secteur;
- 1 représentant les résidents du secteur;
- 1 représentant les artistes/artisans ayant un permis d'opérer sur le domaine public;
- 1 représentant les artistes/artisans de la « Cour Saint-Amable »;
- 1 représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 1 représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 1 représentant de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 1 représentant du constructeur-promoteur.

La mise en place de ce comité permettrait d'assurer un échange continu entre les acteurs et citoyens visés, notamment sur la recherche, la validation et le suivi des solutions et des mesures de mitigation et de contrôle. Les mandats de ce comité de bon voisinage pourraient comprendre :

- la divulgation de l'information sur les différentes étapes du chantier de construction;
- la définition et le suivi des mesures de mitigation concernant les nuisances du chantier de construction.

Les modalités de fonctionnement du comité pourront être déterminées par les membres eux-mêmes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop.** .  
**:** Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de l'urbanisme

**Dossier # :1124400059**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124400059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande d'autorisation de projet particulier afin de permettre l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier sur les lots 1 181 639, 1 181 784, 1 284 538 et PC-01702. Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) en ce qui a trait à la hauteur maximale en mètre prescrite, l'aménagement d'un café-terrasse au toit et les saillies sur le domaine public. L'autorisation demandée peut-être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le site, d'une superficie de 2 154 m<sup>2</sup>, regroupe 4 lots situés à l'intérieur des limites du site patrimonial de Montréal. Sur ces lots, quatre bâtiments sont érigés dont la Maison Edward-William-Gray et sa dépendance, la Maison Cherrier, ainsi que le bâtiment sis aux 422-430, place Jacques-Cartier. Ces bâtiments sont actuellement vacants. Seul le rez-de-chaussée du bâtiment du 422-430, place Jacques est occupé par une foire alimentaire (food court) où l'on retrouve des chaînes de restauration rapide.

Le site a fait l'objet à l'automne 2013 d'une démolition au 419-423, rue Saint-Vincent, soit la démolition des entrepôts frigorifiques Cherrier et Gunn-Langlois. Cependant, le rez-de-chaussée et le premier étage de la Maison Cherrier ont été conservés. Concernant la démolition, l'arrondissement a reçu le 12 octobre 2012 une étude de la firme d'ingénieurs-conseil *Pasquin St-Jean* qui mentionnait que le bâtiment présentait une structure déficiente et représentait un danger pour la sécurité publique. De plus, le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) a autorisé la démolition le 23 octobre 2012. En conséquence,

l'arrondissement a émis un ordre de démolir le bâtiment le 26 octobre 2012. Les travaux de démolition ont été effectués durant l'hiver et sont présentement terminés.

### **Le programme**

Le projet comprend l'aménagement de 131 chambres d'hôtel et usages accessoires, 4 niveaux de stationnement souterrain (121 places accessibles par la rue Saint-Vincent), ainsi que la présence d'un restaurant au rez-de-chaussée, en bordure de la rue Saint-Amable et de la place Jacques-Cartier. Compte tenu de son importance historique et architecturale, le projet prévoit la restauration et l'intégration de la Maison Cherrier avec ses attributs telle que construite en 1818, et la préservation de la Maison Edward-William-Gray. Enfin, le projet prévoit la démolition de la dépendance de la Maison Edward-William-Gray.

Du côté de la place Jacques-Cartier (422-430, place Jacques-Cartier), un restaurant haut de gamme et une entrée secondaire de l'hôtel sont prévus. Des salles de conférence pour 240 personnes et une salle de bal pour 310 personnes sont planifiées au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble. Le 3<sup>e</sup> étage serait rehaussé d'environ 1 m afin de doter la salle de banquet d'une hauteur appréciable. Enfin, une terrasse-jardin est prévue sur le toit de l'édifice. Il sera enclos par un garde-corps en verre de bonne hauteur.

La hauteur des bâtiments varie entre 3 et 8 étages, pour un maximum de 25 mètres. La modulation du volume assure une intégration harmonieuse en relation avec la topographie et le cadre bâti du secteur. Par conséquent, l'impact visuel du projet dans l'ensemble, principalement à partir de la Place Jacques-Cartier et des rues avoisinantes Saint-Paul, Notre-Dame, Saint-Vincent et Ste-Thérèse, est atténué.

La réalisation de ce projet requiert les dérogations suivantes :

- La hauteur maximale en mètre (art.10);
- Les saillies sur le domaine public (art.377.1);
- L'aménagement d'un café-terrasse au toit (art.392).

## **JUSTIFICATION**

### **Éléments d'analyse**

Le projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme. En ce sens, le projet vise à éliminer des bâtiments vacants, à mettre en valeur les caractéristiques architecturales de la Maison Cherrier et de la Maison Edward-William-Gray, à densifier et consolider le Vieux-Montréal par l'aménagement d'un complexe hôtelier.

#### *La hauteur*

L'implantation et le gabarit proposé excèdent la norme de hauteur autorisée dans ce secteur. Cette dérogation s'explique par le caractère particulier de l'emplacement qui présente une gradation des hauteurs en lien avec la dénivellation du secteur. Afin de conserver le caractère du lieu, le nouveau volume favorise le maintien d'un gabarit de 5 étages en bordure de la rue Saint-Amable que représentaient les entrepôts Cherrier et Gunn-Langlois & Co Ltd et qui correspond au gabarit des bâtiments voisins. Par la suite, les hauteurs augmentent graduellement dans la partie centrale de la construction, assurant ainsi la gradation des hauteurs vers le nord.

#### *Les saillies sur le domaine public*

Les portes d'entrée de la façade donnant sur la Place Jacques-Cartier seront remplacées par de nouvelles. Celles-ci ouvrent sur le domaine public et empiètent d'environ 25 centimètres, ce qui contrevient à la réglementation d'urbanisme qui exige qu'aucune porte ne doit ouvrir sur le domaine public.

### *Le café-terrasse*

L'aménagement d'un café-terrasse sur le toit au 8e étage dans la partie sud d'une capacité d'environ 72 places assises et accessible au public, ne répond pas à deux des conditions exigées par la réglementation. Tout d'abord, le café-terrasse n'est pas rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé au même niveau ou au niveau immédiatement inférieur, puisque le restaurant se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment. Le non respect de cette condition s'explique par la présence d'une cuisine satellite qui pourra contribuer au bon fonctionnement du café-terrasse. Finalement, un des lots du projet est adjacent à deux terrains occupés par un bâtiment comportant au moins un logement (432 et 438, place Jacques-Cartier), ce qui contrevient au règlement d'urbanisme compte tenu qu'un café-terrasse ne peut être adjacent à un terrain où il y a de l'habitation. Bien que les terrains soient adjacents, la terrasse aménagée dans la partie sud n'est pas adjacente au logement, puisque la cuisine satellite crée une séparation physique et acoustique entre les logements et le café-terrasse.

### **Analyse des impacts sur le milieu**

Au niveau de la compatibilité des usages avec le milieu environnant, l'usage hôtel se prête adéquatement au contexte du Vieux-Montréal, en raison de sa forte proportion de touristes et de gens d'affaires. En plus de contribuer à la revitalisation du secteur, l'aménagement d'une entrée de l'hôtel sur la Place Jacques-Cartier permettra aux usagers de l'établissement de participer à l'animation et à l'achalandage de cette place publique. De plus, un autre élément positif du projet est le remplacement d'une foire alimentaire (food court) par un restaurant au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Les dérogations sont justifiées par la volonté de rendre cohérent le rattachement des volumes existants et projetés. Le retrait des étages supérieurs sur la rue Saint-Vincent permet de conserver une prédominance des alignements représentatifs des bâtiments du Vieux-Montréal, mais également de mettre en valeur la Maison Cherrier et la Maison Edward-William-Gray.

Le site à l'étude cohabite directement avec les artisans de la rue Saint-Amable. Lors des travaux, ces derniers devront être relocalisés pour des raisons de sécurité. Le transfert des artisans comporte plusieurs difficultés qui devront être prises en charge par l'Arrondissement de Ville-Marie.

Les impacts environnementaux qui découlent du projet ne sont pas significatifs. Sur le plan de l'ensoleillement, le volume proposé n'aggrave pas la plage d'ensoleillement sur le domaine public. Une étude des impacts locaux sur les déplacements démontre que le projet de l'hôtel Saint-Amable n'entraîne pas de contrainte sensible sur le réseau routier. Sa localisation à proximité des stations de métro, la présence du réseau cyclable, ainsi que de nombreuses stations de Bixi et la piétonnisation de certaines rues durant la période estivale facilitent les déplacements pour les utilisateurs de l'hôtel. Il est à noter que l'accès au stationnement intérieur pour automobiles et pour vélos se fait par la rue Saint-Vincent entre la Maison Edward-William-Gray et la Maison Cherrier vis-à-vis la rue Sainte-Thérèse.

Dans l'ensemble, les impacts négatifs sont assez mineurs en regard des avantages de ce projet. En effet, la démolition de bâtiments vacants, ainsi que la construction de nouveau volume sur un site difficilement développable constituent une belle occasion de densifier un site avec un potentiel élevé dû à sa localisation dans le Vieux-Montréal.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable considérant que le projet permettrait la démolition d'un bâtiment vacant, la densification du secteur, l'occupation commerciale en bordure de la rue Saint-Amable et l'insertion d'un projet hôtelier structurant dans un secteur touristique à proximité de la Place Jacques-Cartier.

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

À sa séance du 4 octobre 2012, le comité consultatif a émis un avis favorable concernant les dérogations sur la hauteur et le café-terrasse sur le toit au 8e étage.

À sa séance du 9 mai 2013, le comité consultatif a émis un avis défavorable concernant la dérogation sur le café-terrasse sur le toit du 3e étage du 422-430, place Jacques-Cartier étant donné que le café-terrasse proposé (148 places assises) occasionnerait une intensité commerciale accrue pouvant causer des nuisances pour les logements situés dans les deux bâtiments adjacents au nord.

### **Autorisation du MCCQ et révision de projet**

Le Ministère de la Culture et des Communications a émis une autorisation le 3 mai 2013 quant à l'implantation et la volumétrie de ce projet. De plus, des commentaires préliminaires concernant le traitement architectural du projet ont été émis le 26 avril 2013 par le Ministère et transmis au requérant.

En conclusion, la présente autorisation concerne spécifiquement le cadre réglementaire du projet. Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail dans le cadre de la procédure de révision architecturale du projet qui suivra les demandes de permis. Parce que le site est situé dans le site patrimonial de Montréal et que la Maison Edward-William-Gray est un immeuble patrimonial classé, le MCC devra donner une autorisation afin que les travaux puissent s'effectuer.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permet la préservation et la restauration de deux bâtiments anciens, l'utilisation de bâtiments vacants ainsi que la densification d'un terrain situé dans le Vieux-Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site  
Assemblée publique de consultation

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution  
Affichage sur l'emplacement  
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement – Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire  
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution  
Dépôt d'une demande de permis de transformation  
Comité consultatif d'urbanisme – Révision architecturale  
Émission du permis de transformation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - Urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-08-29

**Dossier # :1124400059**



**Dossier # : 1130519027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « Shack Attack » sur la rue Saint-Denis les 6 et 7 décembre 2013

D'autoriser l'occupation du domaine public sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, du 6 décembre 2013 à 0 h 01 au 8 décembre 2013 à 12 h (midi);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) l'ordonnance permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 6 décembre de 16 h à 23 h et le 7 décembre 2013, de 12 h à 23 h;

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, (articles 3 et 8) permettant de vendre des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques ou non, sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 6 décembre 2013 de 16 h à 23 h et le 7 décembre 2013, de 12 h à 23 h.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 09:57

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « Shack Attack » sur la rue Saint-Denis les 6 et 7 décembre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commercial du Quartier latin, en collaboration avec un promoteur, présentera la deuxième édition de l'événement Shack Attack sur une section de la rue Saint-Denis les 6 et 7 décembre 2013. Suite au succès remporté par l'événement l'an dernier la SDC du Quartier latin désire le présenter à nouveau cette année pendant deux jours. Il s'agit de la seule activité d'animation de son territoire durant la saison hivernale. Elle espère attirer 10 000 personnes. Cette activité s'inscrit aussi dans les objectifs poursuivis par l'arrondissement pour dynamiser et animer ses secteurs commerciaux. Cette activité s'articule principalement autour de la présentation d'une compétition de snowboard et de free ski dans la côte de la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'événement réunissant les meilleurs athlètes de la province dans une compétition de snowboard et de free ski se déroulera le 6 décembre 2013 de 16 h à 23 h et le 7 décembre 2013 de 12 h à 23 h et sera animé par un DJ, en ce qui a trait à l'ambiance musicale. L'événement nécessite un temps de montage et de démontage. Autoriser la fermeture et l'occupation du domaine public de la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, du 6 décembre 2013 à 0 h 01 au 8 décembre 2013 à 12 h (midi).

Dérogation au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 6 décembre 2013 de 16 h à 23 h et le 7 décembre 2013 de 12 h à 23 h.

Dérogation au Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, (articles 3 et 8) permettant de vendre des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques ou non, sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 6 décembre 2013 de 16 h à 23 h et le 7 décembre 2013, de 12 h à 23 h.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation de l'arrondissement d'occuper le domaine public permettra à cet organisme de réaliser un projet pouvant avoir un impact significatif sur le développement commercial et la mise en valeur de ce secteur de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.0.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.0.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les résidents seront informés de la tenue de cet événement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme fera la promotion de cet événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 872-4819

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-10-22

**Dossier # :1130519027**



**Dossier # : 1136347036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les usages « quincaillerie et bureau» pour le local situé au 2766, rue de Rouen, en vertu de la procédure des usages conditionnels

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au sous-paragraphe a) du paragraphe 1 de l'article 136 de ce règlement, les usages « quincaillerie » et « bureau » pour le local situé au 2766, rue de Rouen;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- la portion du local de 18 m<sup>2</sup> située au 2<sup>e</sup> étage doit être utilisée exclusivement comme bureau accessoire.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-10-25 13:33

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347036**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les usages « quincaillerie et bureau» pour le local situé au 2766, rue de Rouen, en vertu de la procédure des usages conditionnels

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête a été déposée le 27 septembre 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'autoriser les usages « quincaillerie » et « bureau » pour le local situé au 2766, rue de Rouen dans le quartier Sainte-Marie. Cette requête est soumise à la procédure des usages conditionnels, en vertu de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* , et doit être autorisée par résolution du conseil d'arrondissement selon certains critères d'évaluation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le bâtiment visé est situé du côté sud la rue de Rouen entre les rues Hogan et Montgomery dans le quartier Sainte-Marie. Il s'agit d'un triplex en rangée de 3 étages avec un local commercial au rez-de-chaussée et deux logements aux étages. Le local était occupé depuis 1995 par le Centre d'information et communautaire et de dépannage (CICD). Il comprend également le sous-sol du bâtiment ainsi qu'un bureau accessoire de 18 m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> étage accessible via un escalier intérieur aménagé à l'arrière du local. Le bâtiment contigu à l'est est un triplex typique occupé à des fins résidentielles (2768, rue de Rouen) alors que le bâtiment contigu à l'ouest est occupé à des fins commerciales au rez-de-chaussée, Matériaux de plomberie Ray-Jean, et comprend 5 logements aux étages (2756, rue de Rouen).

**Le programme**

Le demandeur souhaite agrandir son commerce existant, Matériaux de plomberie Ray-Jean, situé au rez-de-chaussée du 2756, rue de Rouen, dans le local visé par la demande occupé actuellement par le CICD. L'usage « quincaillerie » du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* est associé à ce type de commerce et l'usage « bureau » est requis pour le local accessoire au 2<sup>e</sup> étage.

**Le cadre réglementaire**

Le bâtiment est situé dans un secteur de la catégorie R.2 où les usages « quincaillerie » et « bureau » peuvent être autorisés selon la procédure des usages conditionnels en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1 de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, puisqu'il s'agit d'un local non conçu ni utilisé aux fins prescrites par le règlement, c'est-à-dire à des fins résidentielles.

## **JUSTIFICATION**

### **Recevabilité du projet**

Le projet d'occupation est accueilli favorablement, conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie relativement aux usages conditionnels (01-282)*.

### **Justification de la demande**

Conformément aux dispositions de l'article 368 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, afin de favoriser l'intégration harmonieuse d'un nouvel usage dans un bâtiment existant, lorsque l'usage conditionnel est l'utilisation d'un niveau d'un bâtiment non conçu ni utilisé aux fins autorisées par le présent règlement, une demande doit respecter les critères suivants :

1. l'usage proposé doit être compatible avec le milieu environnant;
2. l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant;
3. il doit être démontré que ce niveau du bâtiment ne peut être raisonnablement utilisé à une fin permise au présent règlement.

Premièrement, le projet consiste à agrandir un commerce établi dans le quartier depuis plus de 25 ans qui a démontré sa compatibilité avec le milieu environnant. La présente autorisation permettra la consolidation des activités du commerce dans le quartier Sainte-Marie conformément aux orientations du Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie. L'établissement occupe actuellement une superficie de plancher de 278 m<sup>2</sup> et occuperait suite aux travaux d'agrandissement une superficie de 576 m<sup>2</sup>. Cette superficie inclut une aire d'entreposage accessoire au sous-sol de 140 m<sup>2</sup> et un bureau accessoire au 2<sup>e</sup> étage de 18 m<sup>2</sup> qu'occupait le CICD. Ce bureau est situé dans une partie de bâtiment constituée d'un volume hors sol distinct de celui occupé par le logement du 2<sup>e</sup> étage et une terrasse extérieure crée une interface entre les deux usages. En considérant l'usage projeté et la superficie de plancher en excluant les espaces accessoires, l'augmentation de l'intensité commerciale est modérée et demeure compatible au milieu environnant surtout en considérant que le local était déjà occupé à des fins autres que résidentielles. Par ailleurs, la rue de Rouen est caractérisée par la présence ponctuelle de commerces au rez-de-chaussée.

Selon l'historique du bâtiment, le local visé par la demande est occupé depuis plus de 30 ans par un usage non résidentiel. De plus, l'aménagement du local a été réalisé conformément au Code de construction alors en vigueur pour accueillir un commerce et la façade de celui-ci présente une typologie commerciale (entrée, vitrine, enseigne, etc.). Des interventions majeures intérieures et extérieures seraient nécessaires pour que le local puisse être utilisé aux fins autorisées par le présent règlement.

Finalement, aucune intervention extérieure n'est projetée.

En somme, l'autorisation demandée respecte les critères d'évaluation prévus à cet effet dans le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*. La Direction de

l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, à la condition suivante :

- La portion du local de 18 m<sup>2</sup> située au 2<sup>e</sup> étage doit être utilisée exclusivement comme bureau accessoire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Affichage 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;  
Conseil d'arrondissement – Adoption;  
Émission du certificat d'occupation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s.o.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU 3 octobre 2013: avis favorable

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** xxx xxx-xxxx  
**Date d'endos. :** 2013-10-23

**Dossier # :1136347036**



**Dossier # : 1136347034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'usage « école d'enseignement spécialisée » pour le local situé au 2414, rue Wurtele, en vertu de la procédure des usages conditionnels

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 2 de l'article 190 de ce règlement, l'usage « école d'enseignement spécialisée » pour le local situé au 2414, rue Wurtele;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- les impacts sonores associés à l'exploitation de l'école d'enseignement spécialisée doivent être conformes aux niveaux maximums prescrits au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-10-25 13:34

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347034**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'usage « école d'enseignement spécialisée » pour le local situé au 2414, rue Wurtele, en vertu de la procédure des usages conditionnels

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête a été déposée le 17 septembre 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'autoriser l'usage « école d'enseignement spécialisée » pour le local situé au 2414, rue Wurtele dans le quartier Sainte-Marie. Cette requête est soumise à la procédure des usages conditionnels, en vertu l'article 190 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* , et doit être autorisée par résolution du conseil d'arrondissement selon certains critères d'évaluation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le bâtiment visé est situé à l'intersection des rues Wurtele et Hochelaga. Il s'agit d'un bâtiment de deux étages comprenant deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et deux logements à l'étage. Le local adjacent à la rue Hochelaga, sur le coin, est occupé par un dépanneur et le local visé par la demande est adjacent à la rue Wurtele à l'angle de la ruelle. Celui-ci était occupé par un salon de coiffure. Le local a une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>.

**Le programme**

Le demandeur souhaite aménager une école de disque-jockeys dans le local visé associé à l'usage « école d'enseignement spécialisée » au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*.

**Le cadre réglementaire**

Le bâtiment est situé dans un secteur de la catégorie M.1A où l'usage « école d'enseignement spécialisée » peut être autorisé selon la procédure des usages conditionnels en vertu de l'article 190 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* .

**JUSTIFICATION**

## **Recevabilité du projet**

Le projet d'occupation est accueilli favorablement, conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie relativement aux usages conditionnels (01-282)*.

## **Justification de la demande**

Conformément aux dispositions de l'article 315 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des usages, une demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel associé à une catégorie M.1 doit respecter les critères suivants:

1. l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant;
2. l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant;
3. dans le cas d'un usage conditionnel implanté dans un secteur de la catégorie R.1 à R.3, M.1 à M.3 ou M.5, celui-ci doit préférentiellement être exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une autre famille, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin.

Premièrement, il importe de souligner que l'école de disque-jockeys est en exploitation depuis plus de deux ans sans certificat d'occupation. Des formations individuelles ou en groupe sont offertes. Le nombre d'élèves est limité à trois. Le niveau sonore durant les cours est modéré pour permettre l'enseignement. De plus, le local est entièrement insonorisé, les murs extérieurs sont en maçonnerie et le terrain en face est occupé par un bâtiment commercial présentant une façade aveugle sur la rue Wurtele. L'usage est exercé dans un bâtiment de coin adjacent à une voie de circulation importante, la rue Hochelaga, et le local est séparé de premiers logements sur la rue Wurtele par la ruelle. Selon l'historique du bâtiment, l'exploitation n'a pas généré de plaintes de bruit. De plus, L'exploitant est également propriétaire du bâtiment visé et occupe le logement situé au 2<sup>e</sup> étage adjacent à l'école de disque-jockeys. Considérant l'intensité de l'usage projeté et la superficie de plancher restreinte du local, l'usage projeté est compatible au milieu environnant. De plus, la présente autorisation permettra la consolidation d'une entreprise dans le secteur de la culture dans le quartier Sainte-Marie conformément à l'orientation 3.3.1 du *Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie* :

- Favoriser le développement des activités et des entreprises dans le secteur des arts et de la culture.

Finalement, aucune intervention extérieure n'est projetée mise à part l'installation d'une enseigne commerciale conforme aux normes prescrites par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et toutes les opérations reliées à l'exploitation de l'usage doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment.

En somme, l'autorisation demandée respecte les critères d'évaluation prévus à cet effet dans le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, à la condition suivante :

- les impacts sonores associés à l'exploitation de l'école d'enseignement spécialisée doivent être conformes aux niveaux maximums prescrits au Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Affichage 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;  
Conseil d'arrondissement – Adoption;  
Émission du certificat d'occupation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

S.O.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU 3 octobre 2013: avis favorable

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** xxx xxx-xxxx  
**Date d'endos. :** 2013-10-23

**Dossier # :1136347034**



**Dossier # : 1130519029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 14:58

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations. Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, se chiffre à 630 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 565 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 19 novembre 2013. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2013.

**JUSTIFICATION**

La Société de développement commercial du Village a tenu son assemblée générale du budget le 10 septembre 2013. Les membres présents et votants y ont adopté le budget

pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2014.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, 19 novembre 2013

Adoption du Règlement, 10 décembre 2013

Imposition des cotisations pour l'année 2014

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19).

Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108)

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 872-4819

**ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-10-31

**Dossier # :1130519029**



**Dossier # : 1130519030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 14:59

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations. Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, se chiffre à 731 500 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 310 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement. Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 19 novembre 2013. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2013.

**JUSTIFICATION**

La Société de développement commercial du Quartier latin a tenu son assemblée générale du budget le 30 septembre 2013. Les membres présents et votants y ont adopté le budget

pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, 19 novembre 2013

Adoption du Règlement, 10 décembre 2013

Imposition des cotisations pour l'année 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19).

Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 872-4819

### **ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-11-01

**Dossier # :1130519030**



**Dossier # : 1136255009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-07 11:17

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136255009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations. Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, se chiffre à 1 094 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 1 023 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 19 novembre 2013. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2013.

**JUSTIFICATION**

La Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique a tenu son assemblée générale du budget le 26 septembre 2013. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, 19 novembre 2013

Adoption du Règlement, 10 décembre 2013

Imposition des cotisations pour l'année 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19).  
Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire adjointe au développement économique

**Tél :** 000-000-0000  
**Télécop. :** 514-872-4819

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 000-000-0000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1136255009**



**Dossier # : 1130519028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-06 13:43

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations. Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

**DESCRIPTION**

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, se chiffre à 3 735 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 3 565 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 19 novembre 2013. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2013.

**JUSTIFICATION**



La Société de développement commercial Destination centre-ville a tenu son assemblée générale du budget le 12 septembre 2013. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, 19 novembre 2013

Adoption du Règlement, 10 décembre 2013

Imposition des cotisations pour l'année 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19).

Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 872-4819

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-11-04

**Dossier # :1130519028**



**Dossier # : 1130856003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2014

D'adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2014.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-07 11:14

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130856003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la Charte de la ville de Montréal (L.R.Q, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités. Cette tarification est révisée annuellement afin d'y apporter les modifications nécessaires.

Le présent Règlement sur les tarifs - exercice financier de 2014 remplacera celui qui a été adopté lors de la séance du 4 décembre 2012.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA08 240920 du 18 décembre 2008 (1084766001) : Procédure d'adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Ville -Marie pour l'exercice financier 2009.

CA10 24133 du 18 janvier 2010 (1094766003) : Adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2010).

CA10 240623 du 7 décembre 2010 (1104766003) : Adopter le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2011.

CA11 240762 du 12 décembre 2011 (1114766004) : Adopter le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2012.

CA12 240731 du 4 décembre 2012 (1125929004) : Adopter le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2013.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Le Règlement sur les tarifs respecte le cadre budgétaire concernant les objectifs fixés par l'arrondissement pour le volet des revenus

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 19 novembre 2013

Adoption : 10 décembre 2013

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-8XXX-XXXX  
**Télécop. :** 514-8XXX-XXXX

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe de Ville-  
Marie

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-11-04

**Dossier # :1130856003**



**Dossier # : 1136493001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour l'hiver 2013 jusqu'en mars 2014

Il est recommandé:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores, de 7h à 23h30, sur les sites du Vieux-Port de Montréal, selon les horaires des événements identifiés.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 13:40

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136493001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour l'hiver 2013 jusqu'en mars 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Depuis 2012, les événements tenus sur le territoire du Vieux-Port font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du Vieux-Port a permis l'harmonisation de la Politique de bruit du Vieux-Port avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en matière de diffusion sonore lors des événements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 240245- le 7 mai 2013 & CA12-240183 - le 3 avril 2012 - Édicter l'ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal.

**DESCRIPTION**

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités.

**JUSTIFICATION**

La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du Vieux-Port de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.0.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.0.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.0.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.0.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.0.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-André VOLCY  
Technicien en contrôle du bruit

**Tél :** XXX-XXX-XXXX  
**Télécop. :** 514-872-3567

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marthe BOUCHER  
Chef de division permis et inspections

**Tél :** 000-000-0000  
**Télécop. :** 514-872-3567  
**Date d'endos. :** 2013-11-04

**Dossier # :1136493001**



**Dossier # : 1130519023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution modifiant les limites du district de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

Attendu que le nom inscrit au Registraire des entreprises est « Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique » :

De modifier la résolution CA13 240518 afin de modifier l'appellation « Société de développement commercial du Vieux-Montréal » par « Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique ».

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 09:39

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1130519023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution modifiant les limites du district de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

**CONTENU****CONTEXTE**

Une nouvelle décision est requise pour que la résolution du conseil d'arrondissement porte le nom exact de l'organisme tel qu'enregistré au Régistraire des entreprises soit : Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Domenico ZAMBITO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire - développement économique

514-872-8524

**Tél :**

**Télécop. :** 000-0000

**Dossier # :1130519023**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution modifiant les limites du district de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal a été constituée le 2 décembre 2003 et son district commercial s'étendait dans une zone délimitée au nord par la rue Saint-Antoine (côté sud, à l'est par la rue Berri (côté est), au sud par la rue de la Commune (côté nord) et à l'ouest par la rue McGill (côté ouest. Au printemps 2013, la Société de développement a entamé une réflexion sur l'agrandissement potentiel de son secteur vers le nord, l'est et l'ouest

Le printemps dernier, le conseil d'administration a mandaté son personnel pour travailler à réaliser le projet d'agrandissement de la Société de développement du Vieux-Montréal se décrivant comme suit :

1. Zone au nord du district actuel :

La zone délimitée au nord par l'autoroute Ville Marie, à l'est par le prolongement de la rue Sanguinet, au sud par la rue Saint-Antoine Est (côté nord) et à l'ouest par le boulevard Saint-Laurent (côté est).

2. Zone à l'est du district actuel :

La zone délimitée au nord par la rue Saint-Antoine Est (côté sud), à l'est par la rue Saint-Hubert (côté ouest), au sud par la rue Notre-Dame Est (côté nord) et à l'ouest par la rue Berri (côté est).

3. Zone à l'ouest du district actuel :

La zone délimitée au nord par la rue Notre-Dame Ouest (côté sud), à l'est par les rues de Longueuil et des Soeurs Grises (côté ouest, au sud par la rue de la Commune (côté nord) et à l'ouest par l'autoroute Bonaventure.

Aux établissements d'affaires actuelles sur le territoire actuel de la SDC, on souhaite annexer environ 300 autres établissements d'affaires situés dans ces trois secteurs afin que l'organisme soit éventuellement représentatif de l'ensemble du territoire pouvant s'apparenter au Vieux-Montréal.

Suite à ses démarches de concertation avec la communauté d'affaires locale, le conseil d'administration de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal a déposé le 3 juillet dernier une requête pour l'agrandissement du district de la SDC selon les dispositions prévues aux articles 458.33 à 458.38 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,

chapitre C-19) et celles prévues aux articles 40 à 43 du Règlement sur les sociétés de développement commercial (CA24-026).

Le mois de septembre est la période où les Sociétés de développement commercial tiennent leur assemblée annuelle de budget. Il est donc impossible pour la SDC du Vieux-Montréal de proposer un budget tenant compte de son nouveau territoire puis qu'au moment de la préparation de son budget l'agrandissement n'était pas encore entériné par le conseil d'arrondissement. De plus, il est impossible que les nouveaux membres visés par l'agrandissement puissent être invités à cette assemblée car selon le règlement de régie interne de la SDC les avis de convocation auront été envoyés avant l'assemblée du conseil d'arrondissement devant entériner l'agrandissement. Les nouveaux membres ne pourront donc pas se prononcer sur le budget. Les membres d'une SDC qui sont tenus de payer une cotisation sont ceux qui possèdent une place d'affaires sur le territoire au 1er janvier de l'année pour laquelle la cotisation est requise. La SDC du Vieux-Montréal demande donc que l'entrée en vigueur de l'agrandissement de son territoire soit fixé au 1er décembre 2014 de façon à éviter de devoir cotiser des membres qui n'auront pas été convoqués à l'assemblée de budget.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

À sa séance du 25 août 2003, le conseil municipal a adopté le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (Résolution CM03 0623). À sa séance du 7 octobre 2003, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a approuvé la requête en formation de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique et demandé au secrétaire d'arrondissement de s'acquitter des formalités prescrites par la loi relativement à la formation de cette société de développement commercial (Résolution CA03 240729).

À sa séance du 2 décembre 2003 le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a approuvé la constitution de la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique dont la compétence s'exercera dans un district délimité à l'est par la rue Berri (côté est), au sud par la rue de la Commune, à l'ouest par la rue McGill (côté ouest) et au nord par la rue Saint-Antoine (côté sud) (Résolution CA03 240924).

À sa séance du 3 août 2004, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté le Règlement sur les sociétés de développement commercial (CA-24-026) (Résolution CA04 240694).

À sa séance du 10 juillet 2013, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a accepté la requête en agrandissement du territoire de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et demandé au secrétaire d'arrondissement de tenir un registre selon la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19, article 458).

À sa séance extraordinaire du 16 août 2013, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté un règlement définissant la nouvelle zone commerciale intitulée « SDC du Vieux-Montréal »

### **DESCRIPTION**

En vertu de l'article 458.33 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), adopter une résolution modifiant les limites du district de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal tel que défini et montré au plan en pièce jointe de ce sommaire décisionnel et spécifiant que cette modification entre en vigueur le 1er avril 2014..

### **JUSTIFICATION**

Le conseil d'administration de la Société de développement du Vieux-Montréal a adopté, le 25 juin dernier, une résolution demandant à l'arrondissement d'enclencher le processus légal permettant l'expansion de son district.

La requête pour l'agrandissement du district de la Société de développement a été approuvée par ses membres lors d'une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin le 27 juin 2013.

En vertu de l'article 458.35 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la requête de la Société de développement a fait l'objet d'une consultation auprès des contribuables qui tiennent un établissement sur le territoire dont l'ajout est proposé. Un registre devant recevoir la signature de ceux qui s'opposent à l'agrandissement du district de la Société a été tenu le 19 août 2013, 5 contribuables ont demandé, par la signature de ce registre, que la requête fasse l'objet d'un scrutin alors que le nombre requis de signatures pour qu'un scrutin ait lieu était de 45.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de cette résolution permettra à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal d'agrandir son territoire et ainsi d'être plus représentative de l'ensemble des gens d'affaires de ce qui peut être considéré comme étant le nouveau Vieux-Montréal et d'être dotée d'un budget apte à mettre en place des actions devant favoriser le développement économique de ce nouveau secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et au Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation de pouvoir aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Domenico ZAMBITO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 872-4819

**ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-08-29

**Dossier # :1130519023**



**Dossier # : 1136347028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage débit de boissons alcooliques pour le local situé au 200, rue Sainte-Catherine Est , en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

D'accorder, pour le local situé au 200, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 270 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement au contingentement des usages pour autoriser un débit de boissons alcooliques complémentaire à l'usage restaurant.

D'assortir cette autorisation à la condition suivante :

- la superficie de plancher totale de l'établissement et l'aménagement du local doivent être substantiellement conforme au plan d'aménagement réalisé par la firme ALBCAD Design et estampillé par l'arrondissement le 22 octobre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 14:58

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage débit de boissons alcooliques pour le local situé au 200, rue Sainte-Catherine Est , en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête d'autorisation a été déposée le 23 août 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'autoriser un débit de boissons alcooliques comme usage complémentaire au restaurant situé au 200 Sainte-Catherine Est (MVP Restaurant et bar-sportif).

Le projet déroge au contingentement des usages applicable dans un secteur de la catégorie M.9C du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, 270).

L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.0.

**DESCRIPTION**

Le bâtiment visé par la demande est situé dans le cœur du Faubourg Saint-Laurent à l'angle de la rue Sainte-Catherine Est et de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. Le bâtiment de 3 étages a été construit en 1966 et occupé initialement par une banque au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages. Après le départ de la banque, le local du rez-de-chaussée a été transformé en 1993 pour accueillir un restaurant. Le local a une superficie de plancher totale de 465 m<sup>2</sup> incluant la mezzanine (~ 120 m<sup>2</sup>). Il y a également des locaux d'entreposage accessoires au sous-sol. Le local est occupé depuis sa transformation en 1993 par un restaurant.

**Le programme**

La présente demande vise à autoriser un débit de boissons alcooliques comme usage complémentaire à l'usage restaurant.

**Cadre réglementaire - contingentement**

En vertu de l'article 270 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* , la distance minimale entre deux débits de boisson alcoolique doit être de 25 m. Or, un débit de boissons alcooliques, le Pub du Faubourg, occupe le rez-de-chaussée du

bâtiment contigu (214, rue Sainte-Catherine Est). Il s'agit du seul établissement à une distance de moins de 25 m du local visé par la demande et la superficie de plancher d'un débit de boissons alcooliques n'est pas limitée dans cette catégorie d'usages.

## **JUSTIFICATION**

### **Recevabilité de la demande d'autorisation**

Le projet présenté est accueilli favorablement, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

La dérogation impliquée respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

### **Justification des dérogations**

La rue Sainte-Catherine est une des principales artères commerciales de Montréal. Afin de consolider cette vocation, la continuité commerciale est exigée au Plan d'urbanisme de Montréal. De plus, le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – pôle Quartier latin met de l'avant notamment deux orientations pour promouvoir *une vie urbaine de jour comme de nuit* :

- Reconnaître, dans toutes les interventions, que le Quartier latin est un quartier animé de jour comme de nuit;
- Assurer une bonne cohabitation entre les activités nocturnes et les résidents.

C'est dans cette vision du Quartier latin que s'inscrit la présente autorisation.

Premièrement, le local visé est depuis plus de 20 ans occupé par un restaurant, activité commerciale qui participe à l'animation de la rue Sainte-Catherine. La présente intervention ne ferait que consolider les activités de l'usage existant. Actuellement, en vertu de la Loi sur les permis d'alcool, le permis de restaurant pour vendre autorise la vente de boissons alcooliques pour consommation sur place à l'occasion d'un repas. Les restrictions associées à ce permis limitent les activités de l'établissement, les clients ne désirant pas manger ne pouvant consommer de boissons alcooliques. La présente autorisation permettrait à l'exploitant du local d'obtenir un permis sans cette restriction.

Par ailleurs, il importe d'assurer une bonne cohabitation entre les activités nocturnes et les résidents considérant les risques de nuisance associés à l'implantation un débit de boissons alcooliques à proximité d'une zone d'habitation. En occurrence, le secteur situé au sud de Sainte-Catherine a fait l'objet d'une forte densification résidentielle. Depuis 2000, plus 1 000 logements ont été construits dans le quadrilatère délimité le boulevard René-Lévesque et les rues Saint-Dominique, Sainte-Catherine et Saint-Élisabeth. Or, l'entrée du local visé par la demande est située sur la rue Sainte-Catherine, la capacité totale de l'établissement n'est que de 206 personnes pour une aire de service de 247 m<sup>2</sup> et l'aire de services est articulé du côté de la rue Sainte-Catherine. De plus, la cuisine et les locaux accessoires qui sont aménagés à l'arrière du local font en sorte que les dernières fenêtres de la façade de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, à proximité des premiers logements de la zone habitation, ne donnent pas sur l'aire de service créant une zone tampon. Par ailleurs, le bâtiment n'est pas contigu du côté de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et des espaces extérieurs (accès au stationnement, cour) créent une interface avec le premier bâtiment résidentiel. En terminant, toutes les opérations reliées à l'exploitation de l'usage devront se faire à l'intérieur du bâtiment conformément à l'article 170 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*.

En outre, l'objectif du contingentement des usages est de limiter la multiplication d'usages similaires, afin de limiter les nuisances associées à certains usages et de conserver une diversité d'usages commerciaux susceptibles de répondre au besoin des résidents, et ce,



sans renier la vocation récréative de la rue Sainte-Catherine. Dans le cas visé, il ne s'agit pas de l'implantation d'un nouvel usage, mais bien de la consolidation d'un usage présent depuis 1993. L'autorisation n'entraînera donc pas la multiplication d'usages similaires sur ce tronçon de la rue Sainte-Catherine. De plus, selon l'étude de contingentement, un seul établissement est situé à moins de 25 m. Finalement, l'établissement n'a jamais fait l'objet de plaintes de bruit selon l'historique du bâtiment.

### **Évaluation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

- Considérant que le projet est conforme au Plan d'urbanisme;
- Considérant que le projet s'inscrit dans la vision du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – pôle Quartier latin;
- Considérant qu'il s'agit de la consolidation d'un usage existant n'entraînant pas la multiplication d'usages similaires sur ce tronçon de la rue Sainte-Catherine;
- Considérant que l'aménagement du local minimise les risques de nuisances;
- Considérant toutes les opérations reliées à l'exploitation de l'usage devront se faire à l'intérieur d'un bâtiment;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, à la condition suivante :

- La superficie de plancher totale de l'établissement et l'aménagement du local doivent être substantiellement conforme au plan d'aménagement réalisé par la firme ALBCAD Design et estampillé par l'arrondissement le 22 octobre 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o..

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - adoption d'un premier projet de résolution  
Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution  
Avis public 8 jours pour la demande de tenue de registre  
Conseil d'arrondissement - Adoption finale  
Demande de certificat d'occupation  
Émission du certificat

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

S.O..

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU du 3 octobre 2013: avis favorable

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** XXX XXX-XXXX  
**Télécop. :** XXX XXX-XXXX  
**Date d'endos. :** 2013-10-30

**Dossier # :1136347028**



**Dossier # : 1130577014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8e partie, B).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-10-24 14:15

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130577014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8e partie, B).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons le huitième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2013. Pour les dérogations, voici le règlement dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 240583**, du 2 octobre 2013 pour les mêmes demandes;

- **CA13 240504**, du 11 septembre 2013 pour les mêmes demandes.

**DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements présentés se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Ces événements sont :

- Parade annuelle - Canadian Grenadier Guards;
- Cérémonie Jour du souvenir;
- Défilé du Père Noël;
- Défilé de la Coupe Grey 2013;
- Cérémonie de lumière de Chanukah;
- La Grande Guignolée des médias;
- Procession Arbaeen;
- Course Résolution 2013.

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans

d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Directions concernées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne RICHARD  
Secrétaire d'unité administrative

**Tél :** 514 872-3911  
**Télécop. :** 514 872-1505

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE  
Dir associe - cinema, festivals et evenements

**Tél :** 514-872-2884  
**Télécop. :** 514 872-3409  
**Date d'endos. :** 2013-10-22

**Dossier # :1130577014**



**Dossier # : 1136347032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » dont la superficie déroge au maximum prescrit pour le bâtiment situé au 1207, 1215 et 1235 University, en vertu de la procédure des usages conditionnels - 3000718397

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément aux articles 136 (paragraphe 3<sup>o</sup>) de ce règlement, l'usage « débit de boisson » dont la superficie déroge au maximum prescrit pour le bâtiment situé au 1207, 1215 et 1235 University (Projet Altitude Montréal).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-05 13:29

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'usage « débit de boissons alcooliques » dont la superficie déroge au maximum prescrit pour le bâtiment situé au 1207, 1215 et 1235 University, en vertu de la procédure des usages conditionnels - 3000718397

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin de permettre à trois restaurants d'exploiter un usage « débit de boissons alcooliques » dont la superficie de l'étage situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée est supérieure à celle occupée par le rez-de-chaussée. Cette requête est soumise à la procédure des usages conditionnels, en vertu du paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), et doit être autorisée par résolution du conseil d'arrondissement selon certains critères d'évaluation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.0.

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'emplacement visé se situe sur la rue University entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, dans le bâtiment de l'Altitude Montréal au 1225 de cette rue.

**Le cadre réglementaire**

Le site se trouve dans un secteur de la catégorie d'usage M.7C qui autorise l'usage « débit de boissons alcooliques ». La demande est conforme au Plan d'urbanisme considérant que le secteur se trouve dans une affectation mixte.

Le projet requiert une demande d'usage conditionnel en vertu des articles 136 du Règlement d'urbanisme, dont le 3<sup>e</sup> paragraphe stipule que, sous réserve des dispositions du titre II, un usage spécifique de la famille commerce est autorisé au niveau où seuls des usages additionnels de cette famille sont autorisés dans un bâtiment existant situé dans le centre des affaires.

**JUSTIFICATION**



La nature du bâtiment commercial et résidentiel constitue l'élément principal pour justifier la superficie supérieure au-dessus du rez-de-chaussée de l'usage « débit de boissons alcooliques », puisqu'une portion importante du rez-de-chaussée du bâtiment est dédiée aux espaces communs de réception, d'accès et d'équipements mécaniques. Dans les faits, une telle utilisation de l'espace ne nuit pas à la trame commerciale du secteur. De plus, l'usage « restaurant » dont la superficie déroge au maximum prescrit a déjà été accordé pour les mêmes locaux de ce bâtiment au printemps 2013 (résolution CA13 240248). Il est donc tout à fait normal et logique d'accorder à ces restaurants la permission d'exploiter l'usage « débit de boissons alcooliques » selon les mêmes paramètres que ceux de l'usage « restaurant ».

Conformément aux dispositions de l'article 318 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), lorsque l'usage conditionnel est l'utilisation d'un niveau d'un bâtiment non conçu ni utilisé aux fins autorisées par le présent règlement, une demande doit rencontrer les critères suivants :

- 1<sup>o</sup> la compatibilité de l'usage proposé avec le milieu environnant;
- 2<sup>o</sup> la qualité de l'intégration du projet avec le milieu environnant quant à l'apparence extérieure de la construction, à l'aménagement et à l'occupation des espaces extérieurs;
- 3<sup>o</sup> la démonstration que ce niveau du bâtiment ne peut être raisonnablement utilisé à une fin permise au présent règlement.

L'autorisation demandée respecte les critères d'évaluation prévus à cet effet dans le règlement d'urbanisme et est sans inconvénient pour le milieu. En termes de compatibilité, le projet s'intègre dans une trame commerciale sur laquelle d'autres usages de la même nature peuvent également s'exercer sur les mêmes niveaux et dans ce contexte, cet usage contribue à mixité commerciale du secteur et du bâtiment même au sein duquel il s'insère. De plus, l'usage « restaurant » est déjà permis aux niveaux du bâtiment qui sont visés par la demande.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises considère que l'usage « débit de boissons alcooliques » devrait être autorisé au rez-de-chaussée et à l'étage situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée, puisqu'il est compatible avec l'usage « restaurant » déjà existant à ce niveau, qu'il s'intègre bien dans la trame commerciale et qu'il contribue à la mixité commerciale du secteur et du bâtiment.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.0.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.0.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.0.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.0.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.0.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Plan d'urbanisme.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PARÉ  
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-10-29

**Dossier # :1136347032**



**Dossier # : 1136347016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retirer du domaine privé de la Ville le lot 1 066 582 du cadastre du Québec, afin de le verser dans le domaine public de la Ville, aux fins de parc et édicter une ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les heures de fermeture des parcs (8)

De retirer du domaine privé de la Ville le lot 1 066 582 du cadastre du Québec, situé au 99999, rue Sainte-Catherine Ouest, afin de le verser dans le domaine public de la Ville, aux fins de parc;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., P-3, article 20), l'ordonnance P-3, o. 13 modifiant l'annexe 1 de l'Ordonnance sur les heures de fermeture des parcs (8), afin d'ajouter le parc « Place au soleil Towers » à la liste des parcs, places publiques et squares exclus des heures de fermeture prévues.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-04 14:56

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retirer du domaine privé de la Ville le lot 1 066 582 du cadastre du Québec, afin de le verser dans le domaine public de la Ville, aux fins de parc et édicter une ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les heures de fermeture des parcs (8)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande à l'arrondissement de Ville-Marie a été effectuée par la Division des stratégies immobilières de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, afin d'évaluer la vocation à préconiser pour le lot 1 066 582 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Montréal, connu comme étant la « Place au soleil Towers ». Après analyse de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, l'arrondissement a subséquemment confirmé son intention de faire verser ce lot au Registre du domaine public de la Ville, aux fins de parc (requête 3000709461).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA13 240199 - 1136090034 - 2013-04-25 - Adopter un règlement ne comportant que les dispositions du Règlement CA-24-282.97 qui n'ont pas entraîné la désapprobation du règlement lors de l'examen de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Adoption - Permet dorénavant l'usage « parc » dans les secteurs de catégorie d'usages visés.

**DESCRIPTION**

**Description**

L'immeuble visé, composé du lot 1 066 582 du cadastre du Québec, est un lot isolé, porté au domaine privé de la Ville de Montréal, ayant front sur une ruelle. Il avait fait l'objet d'une entente d'aménagement avec les propriétaires riverains en 1997, prévoyant notamment la plantation d'arbres fournis par la Ville, puis l'entretien par les riverains. Actuellement, celui-ci fait figure d'espace vert informel d'une superficie approximative utilisable de 165 m<sup>2</sup>, s'y trouvant principalement 8 arbres matures ainsi que des sentiers pavés au périmètre, donnant accès aux propriétés riveraines. Malgré son isolement, le site étant accessible uniquement par les ruelles publiques adjacentes, il demeure facile d'accès à partir des rues Towers ou Saint-Marc, cet îlot urbain étant très peu large.

**Programme**

Le projet viserait à aménager à cet endroit un mini-parc intégré au réseau de parcs publics de l'arrondissement. L'aménagement définitif de l'emplacement sera évalué et élaboré par

la Division des études techniques – Ingénierie et aménagement du domaine public, en visant à maintenir les arbres existants ainsi qu'en pérennisant les accès aux propriétés riveraines, améliorant la fonctionnalité, la sécurité et l'entretien des lieux.

### **Paramètres réglementaires**

Les secteurs de catégorie R.3 (partie principale du lot) et de catégorie M.7C (partie résiduelle) qui visent ce lot autorisent l'usage « parc », et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 2° de l'article 152 et du paragraphe 5° de l'article 227 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

### **JUSTIFICATION**

L'analyse d'opportunité démontre que le Quartier des grands jardins présente un déficit important de parcs publics desservant la population résidante et que le site de la « Place au soleil Towers » possède certaines qualités urbaines permettant d'y envisager la constitution d'un mini-parc à portée locale, en continuité de son utilisation actuelle.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a avalisé cette constatation, déjà formulée par le Plan directeur des parcs, et a émis un avis favorable à l'égard de l'inclusion de cet emplacement au réseau de parcs du territoire de l'arrondissement.

Des vérifications supplémentaires avec la Direction des travaux publics ont confirmé les possibilités préliminaires d'aménagement de cet espace pouvant permettre de tirer parti des qualités de l'espace et des aménagements existants ainsi que de permettre une meilleure utilisation et fonctionnalité de ce lieu.

Finalement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière a validé le projet qui nécessite également l'adoption d'une ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les heures de fermeture des parcs (8), afin que la totalité du site demeure accessible en tout temps aux fins de respecter le droit de passage des riverains, notamment à cause de la présence de drains. L'aménagement éventuel des lieux devra tenir compte de la présence de drains (à localiser) et de la nécessité de permettre l'accès en tout temps.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une meilleure qualité de vie.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public (ordonnance);

La réalisation du projet sera intégrée au plan de communication de l'arrondissement, notamment pour le lancement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution et édicton de l'ordonnance;

Avis public - Entrée en vigueur de l'ordonnance.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet est conforme au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social  
(Dominique ARCHAMBAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Domenico ZAMBITO)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec réserve :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - Urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-08-07

**Dossier # :1136347016**



**Dossier # : 1130519026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner M. Marc Labelle, directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de membre observateur de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement économique Ville-Marie (CLD)

De désigner monsieur Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises, à titre de membre observateur de l'arrondissement au conseil d'administration de la Société de développement économique Ville-Marie (CLD).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 14:53

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner M. Marc Labelle, directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de membre observateur de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement économique Ville-Marie (CLD)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de ses règlements, la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) invite l'arrondissement de Ville-Marie (SDÉVM) de procéder à la nomination d'un membre observateur à son conseil d'administration.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

À sa séance du 7 octobre 2003, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a désigné monsieur Guy Bazinet, directeur à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de représentant observateur de l'Arrondissement au conseil d'administration de la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) (Résolution CA03 240788).

À sa séance du 12 octobre 2010, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a désigné madame Nancy Shoiry, directrice à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à titre de membre observateur de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de la Société de développement économique Ville-Marie (CLD) en 2010 et 2011 (Résolution CA10 240560).

**DESCRIPTION**

Mandataire du Centre local de développement (CLD) de Montréal, la Société de développement économique Ville-Marie offre et coordonne des services de première ligne d'accompagnement, de concertation ou de soutien technique et financier destinés aux entrepreneurs potentiels ou déjà en affaires, individuels ou collectifs, incluant ceux qui sont orientés vers le développement de l'économie sociale.

**JUSTIFICATION**

Le support apporté par la SDÉVM aux entreprises et aux groupes contribue de manière significative au dynamisme économique et social de l'arrondissement. Par conséquent, il est souhaitable que l'arrondissement de Ville-Marie désigne un membre observateur au conseil d'administration de la Société de manière à s'assurer que les actions entreprises par celle-ci



prennent en compte les objectifs poursuivis par l'arrondissement en matière de développement économique et socio-communautaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En nommant un membre observateur au conseil d'administration de la Société de développement économique Ville-Marie, l'arrondissement de Ville-Marie sera davantage en mesure de commenter les grandes orientations de développement économique et socio-communautaire de cet organisme. L'arrondissement se donne ainsi un levier d'intervention fort utile dans la poursuite de ses objectifs en matière de développement économique et social.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 872-4819

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-10-03

**Dossier # :1130519026**



**Dossier # : 1132701121**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 19 novembre 2013 au 30 juin 2014

De désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 19 novembre 2013 au 30 juin 2014.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-06 15:48

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1132701121**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 19 novembre 2013 au 30 juin 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.  
 L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA13 240363 (1132701062) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1er juillet au 4 novembre 2013
- CA12 240607 (1122701059) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 6 novembre 2012 au 30 juin 2013

**DESCRIPTION**

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 19 novembre 2013 au 30 juin 2014

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1132701121**

**Dossier # : 1136347046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer 4 membres et renouveler le mandat de 3 membres au Comité consultatif d'urbanisme

De nommer les personnes suivantes, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans, soit du 19 novembre 2013 au 18 novembre 2015 :

- Stéphanie Alberola;
- Bernard Foucher;
- Louis Stabile;
- Bruno Longval.

De renouveler les mandats des personnes suivantes, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans, du 19 novembre 2013 au 18 novembre 2015 :

- Anniken Kloster;
- Caroline Déom;
- François Rioux.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-08 14:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer 4 membres et renouveler le mandat de 3 membres au Comité consultatif d'urbanisme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), les membres de ce comité doivent être nommés par résolution du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA10 240679 - 21 décembre 2010 : Nomination de mesdames Pauline Paradis et Marie-Joëlle Landry ainsi que messieurs Hugues Desgroseilliers et François Rioux à titre de membres du comité pour une durée de deux ans soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012.

CA10 240679 - 21 décembre 2010 : Renouvellement du mandat de madame Geneviève Richard à titre de membre du comité pour une durée de 2 ans soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012.

CA10 240679 - 21 décembre 2010 : Renouvellement des mandats de mesdames Caroline Déom et Anniken Kloster à titre de membres du comité pour une durée de 2 ans soit du 3 mars 2011 au 2 mars 2013.

**DESCRIPTION**

Le comité consultatif d'urbanisme est composé de 7 membres citoyens et 2 élus. Les 7 membres citoyens sont mesdames Geneviève Richard, Pauline Paradis, Marie-Joëlle Landry, Caroline Déom, Anniken Kloster ainsi que messieurs Hugues Desgroseilliers et François Rioux. Leurs mandats arrivant à échéance, le remplacement de 2 des membres soit Hugues Desgroseilliers et Marie-Joëlle Landry est justifié puisqu'ils ne sont plus résidents de l'arrondissement alors que 2 autres membres, Geneviève Richard et Pauline Paradis, nous ont informés qu'ils ne désirent pas renouveler leur mandat. Les 3 autres membres ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur mandat à titre de membre du comité soit mesdames Anniken Kloster et Caroline Déom ainsi que monsieur François Rioux.

Au total, il y a 4 postes de membres citoyens à combler au comité consultatif d'urbanisme. Comme nous l'avons fait en 2010, afin de pouvoir désigner de nouveaux membres, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a procédé par appel de candidature public. Ce processus avait pour première étape la préparation et la publication d'un appel de candidature dans des journaux de quartiers disponibles gratuitement et accessibles pour tous les résidents ainsi que sur le site internet de l'arrondissement. Par la suite, une banque de 13 candidatures a été créée et un comité de sélection a été formé afin

de valider qu'elles étaient les candidatures admissibles selon des critères de sélection tels que l'expertise, la formation académique, le lieu de résidence dans l'arrondissement de Ville-Marie et la compatibilité des candidats avec la composition actuelle du CCU. Le comité de sélection était composé de Marc Labelle, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de Sylvain Villeneuve, chef de la division de l'urbanisme et de Billy Chérubin, agent de recherche et secrétaire du CCU.

Il est à noter que parmi les 13 candidatures, 3 de celles-ci n'étaient pas admissibles puisque leur formation et leur expertise n'étaient pas dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine comme exigé par l'article 3 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme. Les 10 candidatures restantes qui étaient admissibles ont été retenues pour le processus d'entrevue, suite à une évaluation de compatibilité mettant l'accent entre autres sur la diversité amenée par le candidat dans la composition des membres ainsi que sur leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine.

Suite au processus d'entrevue, les candidats suivants ont été retenus, afin de pourvoir un poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme :

#### **Madame Stéphanie Alberola**

Récemment arrivée à Ville-Marie, Mme Alberola cumule 12 années d'expérience à titre d'architecte à Paris. Sa formation d'architecte en France à l'École des Beaux-Arts de Paris et à l'École de Chaillot, où elle s'est spécialisée dans les projets de rénovation, ainsi que ses connaissances architecturales, patrimoniales et urbanistiques développées au cours de voyages font qu'elle pourra contribuer aux travaux du CCU.

#### **Monsieur Bernard Foucher**

Résidant de Ville-Marie depuis 1974, M. Foucher œuvre dans le domaine du développement international et a longtemps été impliqué dans le développement social du quartier Centre-Sud. Ses préoccupations pour les enjeux en matière d'urbanisme l'ont amené en 2001 à entreprendre des études supérieures en études urbaines. Son engagement pour le quartier et ses connaissances locales et internationales sur les questions urbaines le rendent apte à apporter une vision citoyenne au développement de l'arrondissement.

#### **Monsieur Louis Stabile**

M. Stabile, cumulant de nombreuses formations dans les domaines de l'ingénierie et de l'architecture, est détenteur du double titre d'architecte et d'ingénieur. Son expérience au sein de plusieurs firmes d'architecture lui a permis d'œuvrer sur des projets diversifiés dans le milieu urbain montréalais et de composer avec les règlements d'urbanisme. Son expertise pourra enrichir l'évaluation des projets au comité.

#### **Monsieur Bruno Longval**

Ingénieur de formation, M. Longval est également accrédité LEED. Dans le but de préserver la signature architecturale des immeubles et la qualité de vie des résidents, il est appelé à mettre en place des mesures innovantes d'intégration d'équipements de mécanique. Son expérience en ingénierie du bâtiment pourra apporter au comité un regard avisé sur les éléments de la mécanique du bâtiment, souvent problématiques du point de vue visuel ou sonore.

### **JUSTIFICATION**

Considérant que les 4 candidats choisis répondent tous aux critères établis lors du processus de sélection et que de par leur expertise, leur formation et leur qualité de résidant de l'arrondissement, ils sont aptes à occuper de telles fonctions.

Considérant l'importance du respect du principe de continuité, afin de maintenir en place des membres ayant déjà une expérience au sein de notre comité consultatif d'urbanisme et

permettant d'assurer une meilleure transition.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a un rôle clé dans l'évaluation des nombreux projets d'importance dans l'arrondissement Ville-Marie et que par conséquent la présence de membres ayant déjà une expérience au sein de ce comité est un atout.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la nomination de madame Stéphanie Alberola et de messieurs Bernard Foucher, Louis Stabile et Bruno Longval et dans le but de s'assurer du respect du principe de continuité recommande également le renouvellement des mandats de mesdames Anniken Kloster et Caroline Déom ainsi que de monsieur François Rioux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nomination par le conseil d'arrondissement le 19 novembre 2013.  
Séance du comité consultatif le 21 novembre 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Selon le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), le mandat d'un membre du comité est de 2 ans et il est renouvelable par résolution du conseil d'arrondissement. Toute vacance au poste d'un membre du comité doit être comblée par le conseil d'arrondissement.

Selon l'article 7.1, le mandat d'un membre du comité prend fin avant les termes prévus, dans les cas suivants :

- sur décision du conseil d'arrondissement;
- par la perte de la qualité de membre du conseil, pour un membre du comité qui est membre du conseil;
- par la démission du membre;
- par la perte de la qualité de résidant, pour un membre du comité qui n'est pas membre du conseil;
- par le fait, pour un membre, de ne pas assister sans justification à 3 rencontres consécutives du comité.

L'article 8 prévoit qu'à la fin de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le conseil d'arrondissement.

### **VALIDATION**



## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN  
Agent de recherche

**Tél :** .

**Télécop. :** .  
Sylvain Villeneuve,  
Chef de la division de  
l'urbanisme

### ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :**

xxx xxx-xxxx

**Télécop. :**

xxx xxx-xxxx

**Date d'endos. :** 2013-11-08

**Dossier # :1136347046**



**Dossier # : 1136347053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer un président et un vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans

De nommer, pour une période de deux ans, à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme, le conseiller \_\_\_\_\_, et, à titre de vice-président de ce Comité, le conseiller \_\_\_\_\_, en vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-11 15:41

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer un président et un vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), les membres de ce comité doivent être nommés par résolution du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA09 240749 - 24 novembre 2009 - Nomination de monsieur Sammy Forcillo, conseiller d'arrondissement, à titre de membre et président du comité et nomination de monsieur François Robillard, conseiller d'arrondissement, à titre de membre et vice-président du comité.

CA12 240074 - 7 février 2012 : Renouvellement pour une période de 2 ans, des mandats à titre de président du comité consultatif d'urbanisme, du conseiller monsieur Sammy Forcillo, et, à titre de vice-président de ce comité, du conseiller monsieur François Robillard.

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement souhaite modifier la composition actuelle du comité consultatif d'urbanisme en remplaçant le président et le vice-président actuels par madame ou monsieur \_\_\_\_, conseiller(ère) de Ville ou d'arrondissement, à titre de président(e) et par madame ou monsieur \_\_\_\_, conseiller(ère) de Ville ou d'arrondissement ou de à titre de vice-président(e).

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 3 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), le comité est composé de 9 membres nommés par le conseil d'arrondissement. Parmi ces membres, 7 sont résidents de l'arrondissement, ils sont choisis pour leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine, et 2 sont membres du conseil d'arrondissement.

L'article 5 prévoit que le conseil d'arrondissement peut remplacer un membre du comité. L'article 7 de ce règlement précise que le mandat d'un membre du comité est de 2 ans. Il est renouvelable par résolution du conseil d'arrondissement. L'article 9 stipule que toute vacance au cours de la durée du mandat d'un membre est comblée pour la durée non écoulée du mandat du membre à remplacer.

Finalement, l'article 8 prévoit qu'à la fin de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le conseil d'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nomination par le conseil d'arrondissement le 19 novembre 2013.  
Séance du comité consultatif le 21 novembre 2013.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003).

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Billy CHÉRUBIN  
Agent de recherche

**Tél :** .

**Télécop. :** .  
Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de  
l'urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :**

xxx xxx-xxxx

**Télécop. :**

xxx xxx-xxxx

**Date d'endos. :** 2013-11-11

**Dossier # :1136347053**



**Dossier # : 1130856004**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nommer un président du Comité de la sécurité publique

De nommer à titre de président du Comité de la sécurité publique, le conseiller \_\_\_\_\_.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-15 13:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1130856004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer un président du Comité de la sécurité publique

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA07 240580 - 2 octobre 2007 (1072231004) - Sécurité publique - comité permanent de travail - création (et nomination d'un président)

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement souhaite modifier la composition actuelle du Comité de la sécurité publique en remplaçant le président actuel par un conseiller membre du nouveau conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-872-3125  
**Télécop. :** 514 872-5607

#### **ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe de Ville-  
Marie

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-11-15

**Dossier # :1130856004**



**Dossier # : 1132701119**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2014

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2014:

Date	Heure	Lieu	Adresse
11 février 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 mars 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 avril 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 mai 2014	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
10 juin 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
8 juillet 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 septembre 2014	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
14 octobre 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 novembre 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
9 décembre 2014	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-11-07 09:43

**Signataire :** Alain DUFORT



Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701119**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 319 de la Loi sur les cités et villes précise que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA11 240698 - 1110858028 - Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2012.  
CA12 240678 - 1122701058 - Adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2013.

Le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Ville-Marie est produit en pièce jointe et précise les dates et les endroits où se dérouleront les séances ordinaires pour l'année 2014.

Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle du conseil du bureau d'arrondissement.

Si toutefois, le maire décidait de tenir une séance extraordinaire ailleurs qu'au bureau d'arrondissement, cette séance devra être précédée d'un avis public indiquant notamment l'endroit où elle se tiendra.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et dépôt sur l'Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607

#### **ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-11-06

**Dossier # :1132701119**



**Dossier # : 1130856005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'autoriser les commerces situés dans le territoire de l'île Notre-Dame, secteur du Casino de Montréal, périmètre du terrain de Casiloc inc., à exercer leurs activités en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux

Attendu que le Casino de Montréal occupe une place unique dans les infrastructures touristiques de la région de Montréal et du Québec, et qu'il ouvre ses portes 24 heures par jour;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a par sa résolution CA08 240508, adoptée le 5 août 2008, demandé au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de considérer le périmètre du terrain de Casiloc inc sur le site de l'île Notre-Dame, comme zone touristique au sens de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1)* ;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie considère essentiel de maintenir la permission spéciale dont bénéficie le Casino de Montréal comme zone touristique car les commerces situés dans l'établissement se doivent d'ajuster leurs heures d'ouverture avec celles du Casino lui-même.

De demander au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de considérer le territoire de l'île Notre-Dame, secteur du Casino de Montréal, périmètre du terrain de Casiloc inc. de même que les bâtiments qui s'y trouvent le 31 août 2013, comme zone touristique au sens de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1)* ;

De demander également au ministre d'autoriser, pour une durée de 5 ans, les commerces situés dans cette zone touristique à exercer leurs activités en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours visés par l'article 3 de cette loi.

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130856005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'autoriser les commerces situés dans le territoire de l'île Notre-Dame, secteur du Casino de Montréal, périmètre du terrain de Casiloc inc., à exercer leurs activités en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande de la Société des casinos du Québec inc., le ministre du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation du Québec considère l'emplacement du Casino de Montréal comme zone touristique, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q. c. H-2.1). Cette permission du ministre fait suite à une requête du conseil municipal et permet aux commerces situés à l'intérieur du territoire de l'Île Notre-Dame, secteur du Casino de Montréal, périmètre du terrain de Casiloc Inc. (voir carte en pièce jointe), d'exercer leurs activités en dehors des heures et jours d'admission prévus par la loi et ce, depuis le 1er octobre 1993. Cette demande, qui se doit d'être renouvelée à tous les cinq ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

(CA02 240919) À l'assemblée du 23 décembre 2002, le conseil d'arrondissement demande à la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche de considérer le périmètre du terrain de Casiloc inc. sur le site de l'île Notre-Dame, de même que les bâtiments qui s'y trouvent, comme zone touristique au sens de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1).

(CO97 02214) À l'assemblée du 27 octobre 1997, le conseil municipal considère le périmètre du terrain vendu à Casiloc Inc. comme zone touristique et demande au ministre de l'Industrie et du Commerce de renouveler l'autorisation consentie aux commerces situés dans cette zone à exercer leurs activités en dehors des heures prévues à l'article 2 ainsi que les jours prévus à l'article 3 de la Loi sur heures et jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1), pour une durée de cinq ans.

(CO93 02120) Résolution du conseil municipal adoptée le 14 septembre 1993 qui demande au ministre de l'Industrie et du Commerce du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation de considérer l'emplacement du casino de Montréal comme zone touristique, en vertu de l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q. c. H2-1).

(CA08 240508) - 5 août 2008 - Casiloc inc. - terrain et bâtiments sur l'île Notre-Dame - heures et jours d'admission - zone touristique - autorisation - demande au ministre responsable (1081455004)

## **DESCRIPTION**

Il est toujours nécessaire de considérer le territoire de l'île Notre-Dame, secteur du Casino de Montréal, comme zone touristique et de demander au ministre de renouveler l'exception accordée en août 2008 pour une période de cinq ans.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement considère essentiel de maintenir la permission spéciale dont bénéficie le Casino de Montréal comme zone touristique car les commerces situés dans l'établissement se doivent d'ajuster leurs heures d'ouverture avec celles du Casino lui-même.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Casino de Montréal génère des centaines de millions de dollars en profit annuellement pour le Gouvernement du Québec. Il va sans dire que cet impact pour les finances publiques du Québec ne serait plus le même si on limitait les heures d'ouverture des commerces du casino aux heures prévues à l'article 2 ainsi qu'aux jours prévus à l'article 3 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-xxx-xxxx

**Télécop. :** 514-xxx-xxxx

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe de Ville-  
Marie

**Tél :** 000 000-0000

**Télécop. :** 000 000-0000

**Date d'endos. :** 2013-11-14

**Dossier # :1130856005**